39e ANNÉE (4e SÉRIE) | N° 27 | 6 JUILLET 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète . . . . 20 fr. 50
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle . . . . 14 fr. 50

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Mgr Freppel. *(Vingt-deuxième article).* — Discours de circonstance : distributions de prix, 417 ; allocution de mariage, 418. — Panégyrique du Vén. P. Libermann, 419. — Eloge funèbre de Mgr d'Outremont, 419 ; — de l'amiral Courbet, 420 ; — du général de Sonis, 423 ; — de Lamoricière, 425. — Discours à Beauvais pour la fête de l'Assaut, 426.

Questions de science ecclésiastique. — Pouvait-on croire à la conversion sincère d'un divorcé remarié civilement qui s'est rétracté au lit de mort, mais en laissant par testament toute sa fortune à sa concubine ? Le curé pouvait-il lui accorder des obsèques religieuses ? 428. — Peut-on admettre dans l'Eglise catholique des jeunes filles grecques schismatiques, qui plus tard épouseront presque nécessairement des schismatiques ? *Quid* si leurs parents s'y opposent ? 430.

Liturgie. — Consultations diverses, 431.

PRÉDICATION

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XLIII. *9e Dim. après la Pentecôte :* Les occasions du péché, 385. — XLIV. *10e Dimanche :* La prière du pharisien et du publicain, 386.

Je crois à la vie éternelle. — V. L'état de vie séparée, 387.

Pour la bénédiction d'un monument aux Morts de la Guerre. — Admiration, reconnaissance, prière, 390.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — III. Le concile de Nicée, 392. — IV. Les exils de S. Athanase, 394.

Pour la bénédiction du drapeau d'un Patronage. — Fidélité, fierté, apostolat, 396.

Sermon pour une prise d'habit dans une Communauté hospitalière. — Charité et vie intérieure, 397.

PETIT COURRIER

Q. — Des directrices de Patronages de jeunes filles qui connaissent et reçoivent la *Vie au patronage* et se la font passer, désireraient savoir s'il existe une revue similaire où elles trouveraient abondance au point de vue de l'instruction religieuse et au point de vue récréatif, pour la campagne. On possède aussi les publications de la rue Bayard : *Noël, Echo du Noël,* etc. Ce serait moins pour toutes petites que pour grandes jeunes filles de 15 à 20 ans.

R. — Voir les *Semailles* (à Champagne-au-Mont-d'Or, Rhône), souvent rappelées ici ; — *Nos Chansons françaises* (20 f. par an, Paris, 14, rue d'Assas), où il y a de tout, et non pas seulement des chansons, mais des poésies, des monologues, des saynètes, etc. ; — et pourquoi pas la *Semaine de Suzette* (13 f. par an, Paris, quai des Grands-Augustins, 55), qui est à l'adresse surtout des enfants, mais dont la gaîté est de si bon aloi qu'elle fait les délices de tous les âges (et, entre nous soit dit, je plaindrais des jeunes filles qui feraient petite bouche devant *Suzette :* c'est signe qu'elles auraient joliment perdu l'esprit d'enfance chrétienne, pour en prendre un autre de nature bien différente), sans compter que *Suzette* est riche de recettes utiles de toute nature (cuisine, couture, etc.) ? — Voir encore *La Semaine illustrée de la Famille,* hebd., 24 f. par an (Etr., 30 fr.), 2 f. pour un mois d'essai, 56, rue N.-D.-de-Lorette, Paris.

Q. — 1° L'*Ami* pourrait-il m'indiquer livres contenant des sermons sur pèlerinages ? Je connais ceux de Besson.

2° Où pourrais-je trouver sermons pour une neuvaine sur les péchés capitaux ?

3° De bons prônes ou exhortations à des communautés religieuses ?

R. — Ad I. Salmon, *Les Grands Pèlerinages et leurs sanctuaires,* 2 vol., 10 f. 50, Téqui. — Il y a de ces sermons en quantité dans l'œuvre de Mgr Freppel, mais épars à travers les divers volumes. — Voir encore : de Perrois, *Mois de Marie des Pèlerinages,* 1 f. 50, Beauchesne ; — St-John,

L'épopée mariale en France 1° *à travers les âges,* 5 f., 2° *au XIXe siècle,* 5 f., Beauchesne; — *Les Madones nantaises,* 5 f., Nantes, Libaros.

Ad II. Laborie, *Les Péchés capitaux*, 3 f.. Téqui.

Ad III. Millot, *La Vie religieuse* (anthologie magnifique), 5 f. 25; — Mgr Lelong, *La Sainte Religieuse,* 6 f.; — Mgr Plantier, *Grandeurs et devoirs de la vie religieuse,* 3 f., Paris, Téqui; — Mgr Gay, *De la Vie et des Vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux,* 2 vol., 18 f., Tours, Mame; — S. Bernard, *Traité de l'amour de Dieu,* trad. nouv., 1 f. 80, Lethielleux; — Foch, S. J., *La vie intérieure,* 1 f. 75, Lyon, Vitte.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer : 1° un dictionnaire des synonymes français, expliquant les nuances de sens pour chaque mot; 2° un dictionnaire de la langue française groupant les mots par familles; 3° un dictionnaire étymologique contenant pour chaque mot *grec* les mots français qui en dérivent; 4° *item* pour les mots *latins ;* enfin, 5° un dict. des racines grecques ?

R. — Ad I. Lafaye, *Dict. des synonymes de la langue française*, gr. in-8, broché 23 f., cartonnage en sus 7 f., Paris, Hachette.

Ad II. Mgr Blanc, *Dict. universel de la pensée,* 2 vol. in-8, 22 f. 50 (plan de l'ouvrage, détaillé ici en son temps); — *Dict. alphabétique et analogique de la langue fr.*, 7 f. 50, Lyon, Vitte.

Ad III. Autrefois, le *Lexique* de Moreau, très pratique, chez Sarlit, Bricon successeur, épuisé.

Ad IV. Excellent *Dict. étymologique des mots latins,* de Bréal, in-8, chez Hachette, 12 f.

Ad V. *Manuel des racines grecques et lat.*, de Bailly, épuisé. — Voir, de Bailly, le *Dict. grec-fr.*, 40 f., édit. abrégée à 20 f., Hachette; — et de Bréal et Bailly, *Leçons de mots grecs,* 3 f. 80.

Q. — Avez-vous donné des sermons sur le scapulaire du Mont Carmel ?

R. — Parmi les plus récents, voir en 1911, p. 497 et 504; et en 1920, p. 156 et 224.

Q. — Prière d'indiquer une édition des *Lettres* de S. Jérôme en français, soit recueil complet, soit lettres choisies.

R. — Il y a un très bon *Choix* chez de Gigord, à Paris, traduction de Mgr Lagrange. — A la même libr., un excellent choix aussi, en latin, par le P. Laurand, S. J., 3 f. (pour Mgr Lagrange, prix non marqué au catalogue récent).

Q. — Pourriez-vous m'indiquer quelques revues pour Enfants de Marie, revues paraissant tous les 2 ou 3 mois et traitant des sujets de piété et questions de vie pratique, à la portée de personnes de culture ordinaire ?

R. — Prendre *Hostia,* tous les 2 mois, 6 f., Toulouse, Apostolat de la Prière, 9, rue Montplaisir.

Q. — Quels ouvrages seraient à consulter par un directeur de Congrégations de Mères chrétiennes et d'Enfants de Marie ?

R. — Chevojon, *Manuel de la jeune fille chrétienne,* 2 f. 50, de Gigord; — Charruau, *Aux Mères,* 4 f. 50, Téqui (à la même libr., il y avait jadis Mgr Pichenot, *Education maternelle,* un recueil d'instructions des plus pratiques : si vous le rencontrez d'occasion, prenez-le); — St-Cyr, *Mission religieuse des parents,* 2 f., Lyon, Vitte; — Mgr de Gibergues, *La Ferveur,* 3 f., de Gigord; — Mgr Lenfant, *Le Cœur et ses richesses,* 10 vol. à 3 f. l'un, de Gigord; — Bels, *Figures de pères et mères chrétiens,* 2 vol. à 3 f. l'un, Téqui; — Bethléem, *Catéchisme de l'éducation,* 6 f. 60, Paris, Bonne Presse; — Millot, *Retraite de mères chrétiennes,* 5 f. 50, Téqui; — et quantité d'autres livres sur l'éducation ou la vie chrétienne qui sont rappelés souvent ici ou dont nous donnons le contenu détaillé quand ce sont des nouveautés. C'est à vous à choisir d'abord votre sujet.

Q. — Prière d'indiquer un volume de sermons et instructions spécialement pour prise d'habit et profession chez des religieuses; mais quelque chose d'étudié, de bien pensé, de forte théologie.

R. — Vous avez une magnifique anthologie dans le livre de M. Millot, *La Vie religieuse,* 5 f. 25, Téqui; — Mgr Gay, *Sermons de vêture et de profession,* 7 f. 25, Tours, Mame.

L'Institution divine de l'Eglise, par E. Duplessy, Directeur de la *Réponse*. — In-18 de 80 p., 1 f. — Paris, Bonne Presse.

Ceci est le 13e fascicule du Cours Supérieur de Religion dont nos lecteurs savent tout le bien que nous pensons. Le plan en comporte trois parties, la Ire consacrée aux *Bases de la Religion* (apologétique), la IIe, à l'*Exposé de la Religion* (dogme, morale, sacrements, liturgie), la IIIe, à l'*Histoire de la Religion* (Hist. Sainte, Vie de J.-C., Hist. de l'Eglise). La Ire Partie est en 3 livres : 1° la Religion (5 fascicules), 2° le Christianisme (7 fascic.), 3° le Catholicisme, ou démonstration de la divinité de l'Eglise : c'est avec le présent fascicule que s'ouvre ce 3° : on y trouvera groupées et coordonnées en six chapitres, les affirmations de J.-C. touchant la fondation et la pérennité de son Eglise; un appendice expose et réfute la théorie moderniste sur la formation de l'Eglise.

Tout le monde connaît la manière de M. Duplessy, qui est la clarté même. Il a le génie de la démonstration lucide, frappante, qui va droit au fait, droit aussi à l'esprit du lecteur. Son cerveau doit ressembler à un filtre : tout s'y clarifie, j'allais ajouter s'y clarifie comme de lui-même. Mais non, les clarifications ne sont jamais spontanées chez personne. Personne n'y atteint sans travail; et l'on sent ici un substratum scientifique qui ne s'affiche pas mais qui suppose un travail immense et une connaissance parfaite 1° de la théologie et 2° de son temps et des préjugés de son temps.

A de gros volumes massifs M. Duplessy a préféré cette distribution en minces fascicules. De gros volumes font peut-être plus d'effet sur le public superficiel, qui ne lit pas. Mais M. Duplessy vise le public qui lit, qui veut s'instruire. Il veut être utile, *servir.* Il a pensé qu'il y atteindrait mieux par cette méthode de fascicules séparés; et le succès a répondu en effet à son attente. Il vient même d'adopter une méthode du même genre pour son excellente revue *La Réponse :* désormais chaque n° est fait de feuilles mobiles qui chacune traitent un sujet distinct et forment comme autant de tracts de 4 ou 8 pages. — Et puis enfin nous sommes heureux d'annoncer qu'il inaugure, cet été même, un nouveau périodique, mensuel aussi, qui a pour titre : **Causeries paroissiales,** 24 p. in-8, illustrées, Paris, Téqui. Ce sera, pour le diocèse de Paris, une manière de *Bulletin paroissial* commun, auquel chaque curé pourra ajouter 4 ou 8 pages supplémentaires pour sa paroisse en particulier. Ce sera un *Bulletin* où tout est ordonné à l'instruction religieuse, tout, y compris les pages récréatives. L'abonnement sera de 5 f. par an. Demander le n° programme de juin (ce n° programme, exceptionnellement 0 f. 25 *franco),* en tête duquel on lira le plus éloquent et le plus encourageant des témoignages, une lettre du cardinal Dubois :

«... Vos *Causeries* seront, dans nos paroisses, les auxiliaires des prédicateurs et des catéchistes; elles porteront dans les familles la parole d'Evangile qu'on ne vient plus entendre à l'église; elles feront mieux connaître partout le clergé, la vie et les œuvres catholiques. »

39e ANNEE (4e SÉRIE) N° 27 6 JUILLET 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Mgr FREPPEL

(Vingt-deuxième article)

SOMMAIRE. — Discours de circonstance : distributions de prix ; allocution de mariage. — Panégyrique du Vén. P. Libermann. — Eloge funèbre de Mgr d'Outremont ; — de l'amiral Courbet ; — du général de Sonis ; — de Lamoricière. — Discours à Beauvais pour la fête de l'Assaut.

I. — Il est rare de rencontrer une plume variée, souple, qui se plie à toutes les idées et qui excelle dans tous les genres. Celle de Louis Veuillot avait ce privilège ; encore avait-il ses prédilections. Mais son talent flexible, son imagination merveilleuse, son esprit élevé et exact pouvait tour à tour exprimer des pensées fortes dans le style de Bossuet, émouvoir et toucher, railler et persifler, provoquer les larmes ou le large rire communicatif ou vous inspirer ses colères. L'évêque d'Angers n'avait qu'une corde à son instrument, elle chantait avec force, dans un mode magnifique, mais qui nécessairement devenait parfois un peu froid et monotone. La musique toutefois se soutenait toujours, et sur cette corde il exécutait parfois des variations surprenantes.

On ferait un volume agréable avec ses discours de circonstance : discours de distributions de prix, allocutions de mariages ou compliments. Il nous est impossible même de les énumérer; bornons-nous à en donner par deux exemples une idée forcément imparfaite.

Nous trouvons de précieux détails dans un discours prononcé au collège de Beaupréau, le jour des prix 15 juillet 1909, par le Supérieur de l'établissement : « Je me propose, dit-il au début à son auditoire, de vous parler de Mgr Freppel. » Et tous d'écouter avec une attention d'avance charmée.

Il raconte comment M. Lebreton, curé de Beaupréau, redoutait, et il n'était pas le seul, l'arrivée à Angers du célèbre professeur de la Sorbonne, qui était précédé d'une réputation de sévérité hautaine. Il le dit tout uniment au prélat le jour où celui-ci fit sa tournée de confirmation en 1871 : « On vous avait dépeint, Monseigneur, comme ces figures grimaçantes qui décorent nos vieilles cathédrales. » Puis se tournant vers les professeurs et les prêtres massés dans le sanctuaire, il ajoutait : « Rassurez-vous, jeune clergé, Monseigneur est bon, Monseigneur est aimable. » Il avait été conquis par la simplicité et la rondeur de son évêque.

Mgr Freppel se faisait un devoir de présider la distribution des prix. Il arrivait au collège la veille, vers cinq heures, et les élèves qui l'attendaient le saluaient d'un formidable : « Vive Monseigneur ! » puis d'un brillant morceau belge, *Léopold*, qui lui plaisait beaucoup. Mais quelquefois il arrivait plus tôt que l'heure fixée : son bonheur était de surprendre son monde et de monter rapidement l'escalier, pour jouir de l'effarement de M. Pouplard qui accourait ahuri et s'excusant.

Au souper la conversation était intéressante ; elle roulait souvent sur la politique. Le député de Brest racontait des épisodes parlementaires et jugeait ses collègues avec une haute impartialité. D'autres fois il laissait de côté les sujets sérieux et « soutenait, d'un air convaincu et d'un ton solennel, les plus amusants paradoxes. » Il disait par exemple : « Vos haies des Mauges mangent beaucoup de terrain et ne rapportent pas ce qu'elles coûtent. Que chaque ferme ait seulement dans un coteau ou dans un coin de lande, un taillis et un bout de futaie qui fourniront le bois nécessaire. » M. Parage appuyait, M. Pierre se récriait : « Sans ces haies précieuses il n'y aurait pas eu de guerre de Vendée ! Et puis, plus de haies, plus de sources, plus de fraîcheur pour la terre, plus de ces chemins ombreux si poétiques ! » L'évêque était heureux d'envenimer ces petites discussions.

Le jour de la distribution des prix, après le morceau d'ouverture, M. Pouplard prononçait son discours dans le genre de Mgr Dupanloup, d'une voix claire, bien timbrée, très harmonieuse. On l'applaudissait surtout quand il retraçait l'histoire du collège, les souvenirs gracieux et édifiants du passé.

« Il avait à peine terminé que Mgr Freppel escaladait les degrés de l'estrade, déposait son chapeau sur la table placée devant lui, ramenait ses coudes sur ses hanches et les relevait d'un geste brusque et énigmatique en même temps qu'il promenait son regard vif sur l'auditoire. » Il était parfaitement à l'aise devant cet auditoire, formé de l'élite de ces populations qui sont des plus chrétiennes de la France et du monde. « Nous écoutions avec orgueil ce grand évêque dont la gloire, nous semblait-il, rejaillissait un peu sur nous. Son éloquence, dédaigneuse des ornements, était claire, vigoureuse et puissante ; son geste était sobre, sa voix forte plutôt que souple ; son ton manquait de

variété ; un reste d'accent, qui ne déplaisait pas, trahissait son origine alsacienne. »

Au début, il traite des sujets abstraits. En 1873 il réfute le matérialisme, mais il ne veut pas que l'on compare notre époque aux temps de la décadence romaine : « C'est faire injure au christianisme, dit-il, qui a déposé dans notre civilisation le germe de ses vertus, et souvent fait parler et agir en chrétiens, à leur insu peut-être, les philosophes incrédules. » Plus tard il félicite MM. Pouplard et Parage d'avoir restauré le collège tout en lui conservant son aspect d'autrefois : « Nous devons être ainsi des hommes de tradition et des hommes de progrès. Le présent, pour nous, prépare l'avenir, sans rompre avec le passé. » C'était là une de ses idées favorites.

En général, ses allocutions étaient courtes, bien ordonnées, riches d'idées, mais peu enlevantes, sans beaucoup de mouvement ni de couleur. En 1888, toutefois, il s'abandonna à une fantaisie charmante. Il se demanda quelle était l'origine du nom de Beaupréau.

« On n'a pas besoin, fit-il, d'être fort versé dans la science des étymologies pour savoir que Beaupréau, soumis à l'analyse philologique, donne pour résultat un *beau pré* ou une *belle prairie.* »

Cependant cette appellation quelque peu prétentieuse ne le satisfait pas :

Non pas que je veuille contester absolument la beauté de cette prairie qui nous entoure ; et même, je dirai en passant qu'elle serait encore plus belle à mes yeux, si elle appartenait au collège, du moins en partie. Oui, il est beau, il a son agrément, ce tapis de verdure où marguerites et pâquerettes s'entremêlent dans l'herbe fleurie, où la sauterelle vous saute aux jambes, où le grillon, la tête hors de son trou, agite sa crécelle, où le lézard vert balance sa tête de saphir..., où l'alouette passe et repasse, secouant son aile sur le foin qui blanchit. Mais tous ces agréments de nature bien diverse se retrouvent également dans ce beau pays d'Anjou, où tout est fleurs et fruits, et dès lors je ne vois pas encore bien par quel caprice de l'étymologie Beaupréau a pu s'appeler Beaupréau.

Je n'ignore pas que cette prairie exceptionnelle est traversée par une rivière qui, elle aussi, a bien ses charmes. On la dit même poissonneuse, quoique à mainte reprise j'aie eu toute la peine du monde à m'en procurer la preuve authentique. Toujours est-il que l'Evre ajoute à la beauté de ces lieux, soit qu'elle avance triomphalement sous des arceaux de feuillage, soit qu'elle glisse comme une couleuvre bleue le long des roches moussues, tantôt riante, tantôt sévère, ici resserrant ses rives qui semblent vouloir se confondre, là étendant sur une large surface ses nénuphars blancs ou jaunes, comme un rideau vert parsemé d'opales et de topazes, toujours clémente aux navigateurs, sauf dans les rares endroits où l'industrie, ce fléau de la belle nature, la fait échouer sur un lit de cailloux...

Mais ces beautés sont aussi le partage de la Maine, de la Sarthe, du Thouet et du Loir ; la question n'est donc pas résolue.

J'en étais là de mes recherches étymologiques lorsque je crus entendre la voix du vénérable M. Mongazon me disant : — Vous n'y êtes pas, Monseigneur. Il ne s'agit pas d'un pré matériel : ces choses-là doivent s'entendre au sens figuré. Ceux qui nous avaient précédés en ces lieux pressentaient, par je ne sais quelle divination, qu'un temps viendrait où l'on y tracerait un parterre autrement beau qu'un parterre de gazon et de fleurs matérielles, un parterre de jeunes âmes, fleurs spirituelles, fleurs divines, écloses aux rayons de la grâce, recevant chaque matin la rosée du ciel, cultivées le long du jour par des mains habiles à éloigner d'elles la mauvaise herbe. Ce temps est venu : les prés se sont ouverts, comme disait le prophète, *aperta sunt prata,* l'herbe verdoyante a paru, *et apparuerunt herbæ virentes,* et l'on a recueilli le foin des montagnes, *et collecta sunt fœna de montibus.* Chaque année, il se fait à Beaupréau une récolte de savoir et de piété, de science et de vertu ; et cette récolte, nous la ramassons soigneusement au Grand Séminaire, mûre pour la vie lévitique, mûre pour le sacerdoce, mûre pour l'Eglise d'Angers. Voilà pourquoi Beaupréau s'est appelé Beaupréau.

« Pour une fois, ajoutait le digne Supérieur, le rude dialecticien, le grave docteur a souri, et sa tendresse pour ses Petits Séminaristes s'est exprimée naturellement de la façon la plus gracieuse et la plus poétique. »

En terminant, Mgr Freppel demandait que Beaupréau demeurât « pour l'Eglise d'Angers ce que S. Cyprien souhaitait pour l'Eglise de Carthage, un parterre où fleuriront toujours le dévouement et la pureté et où ne manqueront jamais les lys et les roses, *nec lilia nec rosæ.* » Ces fleurs non plus n'avaient pas manqué dans son discours.

Un mois auparavant il avait prononcé de même une charmante allocution au mariage d'un jeune officier, Pierre Aubineau, avec M^lle^ de Boucherville.

Tout d'abord il retrace d'une manière très académique la carrière du père du jeune homme, Léon Aubineau : « Avoir combattu depuis près d'un demi-siècle pour la cause de la religion et de l'Eglise ; pouvoir se rendre le témoignage que dans une si longue carrière d'écrivain, on n'a jamais blessé la foi, ni les délicatesses d'une âme ; s'être fait l'historien fidèle et l'éloquent panégyriste des « Serviteurs de Dieu, » pour offrir à l'admiration de notre siècle les grandes et saintes figures des temps passés ; avoir marché de la sorte « à travers les lys et les épines, » soit pour relever dans les âmes innocentes et pures les merveilles de la grâce, soit pour dégager la vérité historique des erreurs qui la blessent et qui cherchent à l'étouffer : quel patrimoine d'honneur pour une famille ! quel héritage de leçons et d'exemples pour des fils qui savent apprécier ce que le talent littéraire a de noble et d'élevé quand il est au service de la religion et de la vertu ! »

Puis l'éloge du jeune homme qui a échangé la plume contre l'épée, de l'armée qui a « la garde de l'honneur du pays » et qui « assure l'avenir de cette France chrétienne qui, comme aux anciens jours de son histoire, n'en reste pas moins, malgré tous et en dépit de tout, le soldat du Christ et le défenseur-né de l'Eglise. »

Enfin celui de M^lle^ de Boucherville dont le père aussi était soldat : « Au milieu de cette race énergique de soldats, vous, la dernière de la famille, enveloppée de vos voiles d'innocence, de modestie et de grâce, vous avez été la joie et la fête de tous :

et l'on pourrait à votre occasion rappeler ce qu'un vieux chroniqueur disait de cette jeune et pieuse reine Edith, qui, croissant au milieu de ses frères, les fils de Godwin, ces puissants batailleurs, s'élevait comme un lys entre les palmiers, comme une fleur de pureté qui répandait autour d'elle le parfum de sa piété. »

Il n'oublie pas ses ancêtres de Lyon qui au commencement du XIXe siècle « érigeaient de concert sur la colline de Saint-Irénée un calvaire monumental en action de grâces du rétablissement de la religion en France, préludant en quelque sorte à l'alliance de ces deux familles. »

Enfin le professeur de la science patristique reparaît pour retracer avec Tertullien le bonheur des époux dont l'affection mutuelle est cimentée par la religion :

Tous deux sont frères, *ambo fratres,* tous deux serviteurs du même Maître. Ensemble ils prient, *simul orant;* ils s'instruisent, s'édifient, se soutiennent l'un l'autre. Vous les rencontrez de compagnie à l'église, de compagnie au banquet divin : *in ecclesia Dei pariter utrique, pariter in convivio Dei.* Tout est commun entre eux, les joies et les peines, les consolations et les déboires, les larmes et les jouissances. Tout ce que Dieu et les hommes sèment le long de leur vie, de bonheur et d'adversité, ils le recueillent d'une même main. Ils diminuent leurs peines par l'échange qu'ils en font; ils doublent leurs joies en les partageant. Nuls secrets à se dérober ! Confiance réciproque; un cœur et une âme : *cor unum et anima una.* Voilà les alliances qui réjouissent le Christ : *talia Christus videns et audiens gaudet* [1].

II. — Mais il réussissait surtout dans les panégyriques et les oraisons funèbres. Là il se trouvait à l'aise pour développer largement et abondamment sa pensée, il savait se mettre à l'unisson de son héros et rendre éloquente son étonnante érudition. La phrase se faisait plus solennelle pour mieux s'adapter à son sujet, et elle se déroulait dans toute sa magnifique ampleur. Aussi, après la mort de Mgr Pie, devint-il l'orateur attitré chargé de faire revivre et de retracer les grandes mémoires.

Il s'essaie dans ce genre dès 1876 où le 16 juillet, à Sainte-Geneviève de Paris, « qui plus que toute autre parle à son cœur, » il célèbre « l'humilité triomphante » du P. Libermann, dont la cause de béatification avait été introduite le 1er juin précédent par la signature de Pie IX.

« C'est un grand honneur, dit-il, d'avoir pu toucher la main d'un saint, entendre le son de sa voix et sentir les battements de son cœur; et ce qui double cet honneur, c'est d'avoir été uni à lui par les liens d'une commune patrie. »

Libermann, né le 24 mars 1803, était en effet de Saverne, où son père était rabbin et jouissait parmi les juifs d'Alsace d'une grande considération. On lui avait surtout enseigné l'hébreu et la haine de la religion catholique; mais quand le moment arriva pour lui d'embrasser à son tour la profession de rabbin et de s'obliger ainsi à ne jamais quitter sa religion, il songea à ses frères qui s'étaient faits catholiques et obtint de son père qu'il se rendrait à Paris. Là il fut converti par les livres de Lhomond, se fit baptiser et deux ans après, à vingt-cinq ans, entrait à Saint-Sulpice.

— Avez-vous entendu ce petit Juif parler du bon Dieu ? s'entredisaient avec admiration les jeunes séminaristes.

Tout à coup un mal affreux se déclare qui devait l'exclure pour toujours, semblait-il, du sacerdoce : l'épilepsie. On lui signifia même qu'il devenait impossible de le garder ; il se contenta de répondre :

— Je ne puis rentrer dans le siècle. Dieu, je l'espère, voudra bien pourvoir à mon sort.

La maladie incurable se guérit, et il fonda la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, qui se proposait l'évangélisation des nègres et qui se fondit plus tard dans la Congrégation du Saint-Esprit, dont Libermann devint le Supérieur général.

L'évêque d'Angers raconta les angoisses et les perplexités du jeune acolyte resté « au pied du mur, » sans espoir de le franchir pour devenir prêtre. « Il faut attendre qu'il tombe et passer alors par dessus, » écrivait-il. Il redit comment les obstacles disparurent d'eux-mêmes, avec le temps; comment il eut la passion de « servir les âmes les plus abandonnées » : « Mon cœur est aux Africains, » mandait-il à Eliman, roi de Dakar; comment enfin, par une disposition toute providentielle, un vénérable Institut vint s'unir au sien, « comme un arbre séculaire qui, par une greffe habile, dit le cardinal Pitra, reprend ses forces et se couvre à nouveau de fleurs et de fruits. »

Désormais au sein de la capitale « des conférences spirituelles réuniront autour du P. Libermann une élite de prêtres dont les noms ont marqué depuis dans l'Eglise de France... Je ne crains pas de dire qu'avec l'abbaye de Solesmes, le Séminaire du Saint-Esprit, tel que le P. Libermann l'avait rétabli et transformé, a été en France l'un des principaux foyers de la restauration des doctrines romaines. »

Il mourut le 2 février 1852, après de longues souffrances pendant lesquelles il répétait ces paroles qui furent la devise de sa vie : *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus et Mariæ.*

L'éloge funèbre de Mgr Hector-Albert Chaulet-d'Outremont, évêque du Mans, originaire de Tours, prononcé en novembre 1884, est remarquable de simplicité et de vérité. Comme l'orateur sut peindre délicatement les légers entraînements mondains de sa jeunesse !

« Il subit alors l'influence de son temps, nous ne pouvons le taire. Pendant un court espace il se laissa choir dans une indifférence pratique, envahir par cette atonie de l'âme qui n'est ni de l'hostilité ni du dédain, mais qui est le sommeil devant les droits de Dieu et le but suprême de l'existence. Notre jeune gentilhomme ne fit qu'une halte dans ce désert de l'âme, il y manquait d'air; il sentait des battements d'ailes qui l'appelaient dans les

[1] *Ad Uxorem,* II, 9.

régions lumineuses et vivantes de la vérité et de la grâce. »

Un coup d'œil sérieux sur lui-même et sur la vie le ramène à la Table Sainte. Etudiant en droit à Paris au temps d'Ozanam et de Lacordaire, à cette époque où se formait « la chevalerie de la foi, de l'apostolat et du dévouement..., » « toute l'exubérance de sa vie s'épanche au pied du tabernacle et près des pauvres... »

« Il revint au milieu des siens. Lorsqu'il aperçut les tours de Saint-Gatien, les larmes lui montèrent aux yeux, et jamais, a-t-il redit souvent, il ne les revoyait sans ressentir une pénétrante émotion. L'étudiant de Tours était conseiller de préfecture. Aimable, distingué, l'esprit ouvert, l'âme nourrie d'une forte piété, recherché dans le monde, avide de vie surnaturelle, notre jeune magistrat mènera de front la double existence des relations sociales et de la perfection chrétienne. »

M. Dupont est son conseiller ; le capitaine Marceau, le P. Eymard, « le séduisant P. Hermann » deviennent les inspirateurs de sa piété, et cependant il ne fuit pas le monde, car il s'est voué à « l'apostolat du salon. » Il est homme du monde, il y prêche discrètement l'Evangile. « Ce périlleux apostolat exige presque la pureté de l'ange. » Quel tact il y apporte ! Que de Samaritaines sont devenues, grâce à lui, des heureuses épouses de Jésus-Christ ! Quels conseils délicats de conduite et de pénitence il s'entend à donner au moment psychologique ! Tout lui souriait alors, quand il se sentit attirer par le sacerdoce. Mais que dirait sa mère, fière de ses triomphes et qui restait toujours son exclusive tendresse ?

Après des « confidences déchirantes, » il part la nuit, il s'enfuit à Paris et se réfugie à Rome au Séminaire français, où il se plonge avec avidité dans la science théologique et travaille à oublier le monde, qui ne l'a pas oublié.

Quand il revient à Tours, quel contraste ! « Son éclat mondain a disparu sous l'austère livrée de la sainte Eglise... » Il ne se prévaut en rien de son brillant passé, ni de ses hautes relations romaines, il ne songe qu'à une chose : être et se montrer véritablement prêtre, « rester dans la main de l'obéissance, obscur ministre des autels, modeste serviteur des âmes. » Malgré sa santé affaiblie « il fait sa semaine comme ses collègues, » et si ses auditeurs sont émerveillés des aperçus et des lumières qu'il fait jaillir de l'Ecriture : « C'est une science, dit-il, que j'ai apprise à l'école du saint homme de Tours. Quand je dois parler en public, il me revient à la pensée une foule de commentaires et de rapprochements qu'il faisait devant moi, lorsque je conversais avec lui dans son salon, en face de la sainte Bible ouverte sur son grand pupitre, et qu'il me faisait pénétrer dans les choses de Dieu, au moyen du texte sacré. » Il reportait toujours sur d'autres ses propres mérites.

« Ainsi nourris de la sève de la Sainte Ecriture, les sermons de l'abbé d'Outremont avaient un accent de conviction et de foi profonde qui saisissait les esprits et enlevait les cœurs. La distinction de son geste, ce visage souriant révélateur de son âme, son air affable, servaient les accents de sa foi et complétaient l'autorité de ses discours. C'est bien le Sage, dont l'Ecriture Sainte a dit « qu'il sait se rendre aimable dans ses paroles. »

Cette jeunesse mondaine si pure, j'allais dire si apostolique, exigeait pour être décrite des touches très fines. Mgr Freppel sut idéaliser le portrait d'un jeune homme chrétien aventuré dans un milieu distingué autant que périlleux, et cherchant à y éclairer des âmes de bonne volonté qui se laissaient prendre aux séductions ambiantes.

Toutefois il apportait plus d'éclat et il se complaisait davantage dans les sujets plus magnifiques où il avait à étudier de grandes figures militaires, comme celles de Courbet, de de Sonis ou de Lamoricière. Ces trois éloges funèbres sont à bon droit regardés comme ses chefs-d'œuvre.

III. — Quand il arriva, le 1er septembre 1885, à Abbeville pour prononcer l'oraison funèbre de l'amiral dans son propre pays, il trouva la cité en effervescence. Une municipalité anticléricale avait défendu au clergé de venir à la gare au-devant des restes de Courbet ; cinq cents ecclésiastiques y parurent en surplis. Le maire avait décidé que personne ne pénétrerait à l'église sans une carte délivrée par lui, et il avait eu l'impertinence d'en envoyer une au curé de la paroisse et à l'évêque du diocèse, venu pour présider la cérémonie. Ces mesures rageuses donnèrent encore plus de saveur à ces paroles de l'exorde de l'évêque d'Angers :

> A l'approche de ses dépouilles glorieuses, la France entière a tressailli. Des Salins d'Hyères au dôme des Invalides elle les a suivies du regard avec une pieuse émotion. Paris les attendait pour leur faire un triomphe que les pouvoirs publics, de concert avec l'Eglise, ont su rendre digne d'un grand peuple. Certes, c'était bien dans cette nécropole du génie militaire, sous ces voûtes où tant de gloires étaient allées s'ensevelir, à l'ombre de ces trophées qui rappellent les merveilles de notre histoire, c'était là que, en présence de l'armée et des corps de l'Etat, la piété publique devait rendre ses premiers devoirs à l'illustre soldat qui, après tant d'années de deuil, venait de ramener la victoire sous le drapeau de la France.

Il continue par ce magnifique tableau, synthèse d'une époque qu'il aime toujours à retracer :

> C'était en 1827. La France, fatiguée de la gloire militaire, s'était reposée dans l'ordre et la liberté. Reliant le présent au passé par dessus ce gigantesque drame qui venait de se dénouer à Sainte-Hélène, elle cherchait à résoudre dans les luttes pacifiques les problèmes soulevés par les événements du siècle dernier. Tout semblait lui promettre un avenir désormais garanti contre les excès de la licence et les abus de la force. Retrempée dans les épreuves de l'exil, la royauté s'appliquait à guérir les maux de la patrie, en même temps qu'elle gardait vis-à-vis de l'étranger une attitude dont nos récents désastres rehaussaient la dignité. La tribune s'honorait d'une parole qui n'avait jamais retenti plus éclatante ni plus ferme. En attendant la prise d'Alger, Cadix et Navarin venaient d'apprendre au monde que notre armée rajeunie conservait le souvenir des vétérans d'Austerlitz et d'Iéna...

Sciences, arts, commerce, agriculture, tout florissait, quand survint la révolution de 1830, cau-

sée par « une opposition aveugle aidée d'une ambition illégitime. » Ces simples mots évoquent les figures de ces politiques haineux, à vues étroites, qui, soudoyés par le duc d'Orléans, firent sauter la monarchie et « ouvrirent une ère de discordes. » Ces discordes produisirent les ruines accumulées ensuite par chacun des gouvernements instables qui se renversèrent successivement.

Cette année 1827 est particulièrement chère à l'orateur, c'est pourquoi il s'est arrêté devant : c'est la date de la naissance de Courbet et de la sienne. « Elle parle à mon cœur comme elle parlait au sien, entre toutes celles de ce siècle. Nés à quelques jours l'un de l'autre, nous avons depuis cinquante ans traversé les mêmes vicissitudes de notre histoire nationale, tressailli aux mêmes joies, partagé les mêmes tristesses, sans nous être laissé ravir jusqu'au bout nos communes espérances. »

Après cette note émue, il montre Anatole Courbet né dans une famille chrétienne, et demeuré si croyant qu'au lendemain de Fou-Tchéou il écrira : « C'est la Vierge Marie que notre mère invoquait avec tant de confiance, qui me préserve d'une façon manifeste. » Privé tout jeune de son père, il reçoit la direction de son frère aîné, qui est devenu plus tard, « à la tête de la cité comme dans les conseils du département et de la nation, le type de « l'homme de bien. »

Au Petit Séminaire de Saint-Riquier, Anatole Courbet devient le chef de la « Confrérie des réfractaires, » dont il dresse les statuts, « où l'élévation du grade devait se mesurer au degré de l'indocilité. » Mais les voix de la famille et de la religion, « ces deux échos de Dieu dans la conscience humaine, » triomphent enfin de son indépendance de caractère. Il prend la résolution d'occuper le premier rang et il la tient, au collège d'Abbeville, puis au lycée d'Amiens et au lycée Charlemagne. Là il trouve sa véritable voie dans les mathématiques, ces sciences exactes qui « par la sévérité de leur méthode, la rigueur de leurs déductions, la précision de leurs formules et leur indiscutable certitude, tiennent une si grande place dans l'ensemble des connaissances humaines, » disciplines puissantes de l'esprit et protectrices de la liberté des peuples, « depuis le géomètre de Syracuse qui mettait au service de la patrie défaillante les ressources de son génie, jusqu'au modeste ingénieur qui, hier encore, demandait au calcul des forces motrices une nouvelle arme pour défendre l'honneur et l'indépendance de son pays. »

De l'Ecole polytechnique il sort avec la passion « des choses de la mer » ; et il devient l'officier à l'esprit scientifique, au travail puissant et patient, avec ce mélange d'audace et de prudence sans lequel les grandes entreprises ne se conçoivent ni ne s'exécutent, et par-dessus tout cette qualité maîtresse de l'homme de guerre, qui, après avoir préparé le succès à force de prévoyance, sait l'obtenir par une action aussi prompte que sûre.

Mais ce que je suis heureux de pouvoir ajouter devant ces autels, en présence de ce grand Dieu qui « juge les justices mêmes, » c'est que l'homme religieux et moral était à la hauteur du savant et du soldat. Fidèle aux traditions chrétiennes restées l'honneur et la force de la marine française, Courbet donnait aux équipages placés sous ses ordres l'exemple d'une foi vive et sincère. Ils en rappelaient naguère le touchant souvenir, ces aumôniers de la flotte qui avaient pu le voir à bord du *Richelieu* et du *Solférino*, assistant au saint sacrifice de la messe avec un profond recueillement, et suivant dans la *Journée du chrétien* les actes et les prières de la liturgie. Elle en gardera pour toujours le pieux témoignage, cette église qui s'élève sur les hauteurs de Montmartre comme une réparation du passé et un gage d'espérance pour l'avenir.

La religion lui apparaissait non pas comme l'élément sentimental de l'humanité, mais comme une doctrine, « la plus positive de toutes, et la seule capable de trancher souverainement les questions capitales de l'origine et des fins de l'homme » ; doctrine qui s'appuie sur des faits historiques rigoureusement constatés par la voie du témoignage ; doctrine qui s'impose à la plus froide raison par un ordre de démonstrations aussi concluantes que celles des sciences exactes ; doctrine à laquelle « tous les progrès de l'esprit humain, bien loin de la contredire, ne font qu'apporter avec chaque découverte une nouvelle et plus éclatante confirmation ; qui ravit et subjugue les hautes intelligences, parce qu'elle les élève aux sommets de la pensée en leur ouvrant des perspectives inaccessibles au seul regard de la raison humaine. »

Voilà ce qui produisait une si vive impression sur ce mathématicien, éloigné de toute théorie qui ne s'offrait pas à lui avec le caractère de la certitude, mais d'autant plus attaché à sa foi que les habitudes sévères de son esprit lui en avaient fait creuser davantage les fondements. C'est ainsi que dans l'amiral Courbet le savant fortifiait le croyant, et le soldat se doublait du chrétien. Dieu et la France, telle est la devise à laquelle il a rattaché toute sa vie...

L'évêque d'Angers éprouve une jouissance visible à glorifier les mathématiques, pour lesquelles il avait des aptitudes remarquables, et à montrer comment la religion repose sur des certitudes aussi puissantes que celles qu'apportent les sciences exactes. Maintenant il va montrer son héros à l'œuvre dans ses différentes fonctions, aux postes divers qui lui sont assignés.

D'abord il insiste sur cette idée que « pour compter en Europe il faudra compter désormais dans le reste du monde, » et qu'il nous faut créer « une France d'outre-mer, prolonger la patrie sous d'autres latitudes, y porter sa langue, son influence, sa religion, en un mot son empire. » On retrouve ici, dans la chaire de Saint-Wulfrang d'Abbeville, l'écho de ses discours à la tribune du Palais Bourbon.

Nommé gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, Courbet pacifie en quelques mois cette île qui, « avec les Nouvelles-Hébrides, son prolongement naturel et nécessaire, formera dans l'avenir l'un des joyaux les plus précieux de la couronne de France ». En même temps qu'il développe les éléments de la prospérité matérielle, il n'oublie pas

que la religion est la base et la condition essentielle de toute colonisation. Personne plus que lui ne souhaitait la reprise des entreprises coloniales; personne non plus n'était plus convaincu qu'il n'y a pas de colonisation possible sans l'élément religieux, sans les missionnaires qui, de Madagascar en Cochinchine, ont toujours frayé la voie à notre drapeau national. Il les aimait.

Aussi lorsqu'une politique aussi étroite qu'imprévoyante voulut le contraindre à expulser de leurs établissements les PP. Maristes, sans le secours et l'influence desquels la Nouvelle-Calédonie serait aujourd'hui une terre anglaise, le noble officier, peu soucieux d'une disgrâce qui allait suivre de près sa résistance, refusa énergiquement de prêter la main à des mesures que la reconnaissance, à défaut de la loi et du respect de la propriété, aurait dû suffire à écarter de l'esprit d'un pouvoir quelconque. Grand exemple, amiral, que vous avez donné par là aux dépositaires de la puissance publique! Vous leur avez enseigné qu'il y a des droits supérieurs auxquels le caprice de l'homme ne saurait porter atteinte; que, dans ce qui touche à l'ordre religieux et moral, la soumission a des limites au delà desquelles elle deviendrait une faiblesse; et que la conscience, placée entre l'intérêt et le devoir, doit toujours aller du côté où la loi de Dieu lui indique le droit chemin de la justice et de la vérité.

On peut briser de tels hommes; la confiance publique les entoure d'honneur, et quand on a besoin de grands talents et de grands caractères, on se souvient d'eux. Lorsqu'il s'agit d'assurer nos possessions d'Indo-Chine menacées ou de renoncer pour toujours au prestige du nom français dans l'Extrême-Orient, on fit appel au génie et au dévouement de l'amiral Courbet[1].

Il part de Tourane à la tête de son escadre, prend d'assaut les forts de Thuan-An, force l'entrée de la rivière de Hué et va dans la capitale dicter un traité de paix à l'ennemi. Cinq jours lui ont suffi pour réduire l'Annam. De là il porte ses regards sur le Tonkin, où une action énergique pourrait faire tomber rapidement la résistance. Trois mois se passent, « trop longs au gré de l'homme de guerre pour qui tout retard ajoute à la difficulté ». Enfin, quand il peut agir, il écrit, le 1er novembre 1883 : « Nous ferons de notre mieux, et la Providence fera le reste ! » Il emporte Son-Tay, réputée imprenable. Encore quelques jours et Bac-Ninh tombera sous les coups des vainqueurs, et le Tonkin se rangera sous nos lois.

Pourquoi faut-il que des motifs étrangers à l'art de la guerre soient venus arrêter l'amiral Courbet dans le cours de ses victoires? Ah! je comprends comme vous tous, Messieurs, la douleur dont il a dû être saisi en se voyant brusquement séparé de ses compagnons d'armes, au moment où il allait les conduire à un triomphe qui lui semblait certain. Je comprends ces épanchements intimes du soldat qui redoute, pour l'honneur et les intérêts de sa patrie, les hésitations du pouvoir, les lenteurs de la diplomatie, les luttes des partis politiques, et qui, devant la mauvaise foi dont il est témoin, ne connaît qu'un moyen efficace d'en avoir raison : les grands coups, portés d'une main ferme et sûre.

Fidèle à la politique du député, qui, dans cette question patriotique et religieuse de notre expansion coloniale, a apporté avec éclat son appui au gouvernement, l'évêque ne se montre pas dur pour celui-ci; il se borne à louer l'amiral d'être rentré à bord du *Bayard*, « en homme de devoir et de discipline ». Et il continue à retracer et la pointe hardie dans la rivière Min où Courbet détruit la flotte chinoise, « exploit digne des Jean Bart et des Duguay-Trouin », et le blocus de Formose, et la conquête en trois jours des îles Pescadores. Mais pour lui ces derniers combats sont « la joie qui précède le sacrifice suprême. » Epuisé par un climat torride, il refuse de retourner en France pour y réparer ses forces : « Quitter ces braves enfants, dit-il en montrant ses marins, jamais! Mon devoir est de rester ici et j'y resterai jusqu'au bout! »

Jusqu'à la veille de sa mort on le voit se traîner à son bureau, et là, « d'une main tremblante, rédiger ses derniers ordres en vrai soldat chrétien qui, en face du trépas, attend tranquillement sous les armes que Dieu et la patrie viennent le relever de son poste. » Avant de partir pour le Tonkin, il était allé, « pèlerin plein de foi, se placer, lui et son escadre, sous la protection de sainte Anne d'Auray ». Maintenant qu'approche sa dernière heure, il s'incline sous la main bénissante du prêtre et serre avec piété sur son cœur le crucifix qui ne l'a jamais quitté.

Il pourra mourir désormais comme il a vécu, sans peur et sans reproche, le regard vers le ciel, après un adieu suprême à sa famille, objet d'une affection si tendre, à la patrie dont les joies et les tristesses ont été constamment les siennes; et quand la fatale nouvelle de sa mort aura jeté la consternation d'un navire à l'autre; quand le morne silence d'un équipage en pleurs lui aura fait un éloge funèbre auprès duquel pâliront tous nos discours; en face de cet Océan qui prête sa majesté aux grands deuils comme aux grands triomphes; devant ces îles, dernier trophée d'une série de victoires sans revers; debout sur le *Bayard* devenu un cercueil après avoir été le théâtre de la gloire, la religion pourra redire pour l'instruction de tous les âges, en montrant les dépouilles du héros chrétien : « *Confiteantur Domino qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis.* Rendez hommage au Seigneur, vous qui descendez sur mer dans les navires et qui faites vos opérations au milieu des grandes eaux. » (Ps. CVI, 23).

Ces paroles, amiral, où se résume votre vie, nous les répétons, en ce jour où les prières de l'Eglise, plus durables dans leur effet que tous les honneurs du monde, descendent sur vos dépouilles au milieu de votre ville natale. Ah! vous avez rendu à la France d'immortels services!...

En effet, il l'a relevée à ses propres yeux, lui a rendu la confiance en elle-même, et il lui prêche l'union, « le dévouement à la chose commune, » la confiance en Dieu.

« Cette voix d'outre-tombe rappellera aux générations futures que leur devise doit se renfermer en ces deux mots : DIEU ET LA FRANCE ! »

Son auditoire avait électrisé l'orateur. Il avait un tempérament de soldat, c'est pourquoi il aimait à parler à l'armée, et dans cette assemblée il voyait beaucoup d'officiers. La municipalité en fut pour ses mesquines tracasseries. Qui pouvait y songer en entendant de telles paroles?

[1] Voir l'*Ami* du 2 mars, p. 133 et suiv.

IV. — Le rapprochement s'impose entre l'amiral Courbet et le général de Sonis, deux vaillants, deux chrétiens, mais celui-ci plus mêlé aux événements tragiques de la guerre franco-allemande. En 1870, dans sa situation subalterne, Courbet n'avait pu donner sa mesure. Il ne la donna même pas en Chine où il fut constamment entravé par la politique à courte vue des Chambres. De Sonis combattit à Loigny comme un autre Bayard, ou plutôt comme saint Louis, car il méritait bien d'être appelé le Saint de l'Armée française, ainsi que Drouot fut le Sage de la Grande Armée. Il mourut à la fin d'août 1887 et l'on décida aussitôt de transporter ses restes dans la crypte de Loigny, au milieu de ses frères d'armes.

Mgr Freppel fut prié de prononcer son oraison funèbre, et il ne se déroba point à ce périlleux honneur.

Le 22 septembre 1887, la petite église de Loigny était remplie d'officiers français et de notabilités catholiques. On y voyait Charette, entouré de ses zouaves, le général Barry qui commandait une division le 2 décembre 1870, le général Allan, commandant la 4e brigade de cavalerie et la subdivision de Chartres, et d'autres brillants uniformes. Au milieu de l'église, sous un catafalque imposant dans sa simplicité, le cercueil du noble et pieux général, sur lequel on avait déposé son épée, ses insignes, ses décorations, avec le drapeau teint du sang des zouaves. Aux voûtes ornées de draperies funèbres, pendaient des faisceaux de drapeaux avec l'écusson du défunt et les noms des batailles où il s'était illustré : Solférino, Aïn-Mahdi, Brou, Loigny et d'autres. Près du cercueil, deux filles du général, et six fils, dont quatre officiers, pleuraient et priaient, abîmés dans leur douleur. L'abbé Theuré aussi était là, qui pendant trois mois l'avait soigné au presbytère après l'amputation nécessaire de la jambe au lendemain de Loigny. Il dirigeait et organisait, l'âme en deuil.

Mgr Freppel fut à la hauteur de son héros et de son auditoire.

« Lorsqu'il y a trois semaines, dit-il, la nouvelle de la mort du général de Sonis éclata au milieu de nous, ce fut de toutes parts un témoignage d'admiration mêlé à d'universels regrets. On sentait que le pays venait de perdre quelque chose de ce qui avait fait son honneur et sa force. »

Pourquoi ces regrets? Et d'où vient que la religion à la suite de l'armée élève la voix pour ajouter ses louanges à celles de tout un peuple? Ah! c'est que le général de Sonis a été dans la deuxième moitié de ce siècle « le type achevé du héros chrétien ». Il ne divisera point son sujet, « tant il y a d'unité dans cette vie toujours égale à elle-même. » Et comme il parle en la fête de S. Maurice, un an après un pèlerinage entrepris aux lieux sanctifiés par la mort de la Légion Thébéenne, il ne manque point de rapprocher l'héroïque blessé de Loigny du grand martyr d'Agaune. Tous deux en effet brillent par leur foi héroïque et leurs vertus guerrières.

Sorti de Saint-Cyr le 1er octobre 1846, après de brillantes études à Stanislas et à Juilly, le jeune de Sonis voue son existence à sa patrie, sans retour et avec une entière abnégation. A Castres, à Limoges, il est déjà le soldat chrétien, « ferme dans sa conduite, sévère envers lui-même et indulgent à l'égard des autres, estimé et aimé de tous pour la droiture et la loyauté de son caractère, édifiant une ville entière par les pratiques d'une piété sur laquelle la raillerie n'a pas de prise et dont la sincérité commande le respect » ; travailleur acharné et attaché par goût comme par devoir à sa noble profession.

A Alger, le capitaine de Sonis est un officier d'élite ; il impose aux indigènes l'estime et le respect par la dignité de sa vie ; il convainc ces populations, « pour qui la religion est le tout de l'homme, qu'elles n'ont point affaire à des vainqueurs sans prière et sans culte. » Il continue aux pieds du Saint-Sacrement les veillées de chaque mois dont il s'est fait une habitude depuis son séjour à Limoges, et s'exerce aux œuvres de charité dans les conférences de Saint-Vincent de Paul.

Nous le retrouvons à Solférino le 24 juin 1859. Le corps du maréchal Niel fléchit sous le nombre ; il est trois heures de l'après-midi, et les munitions vont manquer.

> Rien n'a pu réduire jusque-là l'infanterie autrichienne, protégée par un bois où se trouvent, formant d'impénétrables carrés, ces chasseurs tyroliens, l'élite de l'armée ennemie. Il faut rompre à tout prix cette muraille vivante, et c'est au troisième escadron des chasseurs d'Afrique qu'échoit l'honneur d'exécuter la première charge. De Sonis qui le commande fait le signe de la croix, et s'élance en avant de ses hommes qu'il entraîne à sa suite, électrisés par son exemple. Un feu meurtrier l'accueille, lui et ses braves, et, en quelques instants, de ce magnifique escadron il ne reste plus que des débris. Mais l'infanterie autrichienne est entamée. De Sonis, qui a eu son cheval tué sous lui, court à pied, le sabre à la main, parant les coups qu'on lui porte ; puis revenant en arrière à travers les balles qui pleuvent autour de lui sans l'atteindre, saute sur le premier cheval qu'il rencontre, rallie les siens qu'il ramène au combat, suivi du gros de la division qui, traversant à son tour les carrés déjà rompus, achève la déroute et complète la victoire sur le seul point où l'ennemi, refoulé partout ailleurs, opposait encore à nos armes une résistance désespérée.

Le lendemain il écrivait : « Cette journée sera peut-être la plus terrible de ma vie. » Nous verrons qu'il en connut de plus terribles encore.

Il retourne en Afrique et réprime l'insurrection de 1864. L'Empereur le voit dans son voyage en Algérie, et voudrait l'attacher à sa personne. Le brillant officier décline cet honneur, car il demeure fidèle à ses convictions royalistes. Mais il sait que la patrie est au-dessus de tout, sous n'importe quel régime, et en 1870 il est prêt à répandre tout son sang pour l'Empereur qui est le souverain de la France.

Alors il écrit ces mots où l'esprit de sacrifice se révèle avec autant de force que de simplicité : « Demandons à Dieu la grâce de savoir mourir en chrétien, les armes à la main, les yeux au ciel, la

poitrine en face de l'ennemi, en criant : Vive la France !... En partant pour l'armée je me condamne à mort. »

Le danger ne l'effraie point, car il pense toujours à Dieu, il est toujours prêt : « Dans nos reconnaissances, mande-t-il à un ami intime, en traversant des bourgades ou des villages, tout à coup nous apercevons un clocher : « Le Maître est là ; à terre ! » Nous descendons tous les deux de cheval, nous entrons dans l'église ; nous prions un prêtre de nous donner la sainte Communion. C'est fait ! Nous repartons aussitôt, le temps n'est pas à nous. Nous faisons notre action de grâces à cheval et en courant. » — « Non, dit Mgr Freppel, jamais l'esprit français, joint à la piété chrétienne, n'a trouvé le sublime dans une page plus merveilleuse de grandeur et de simplicité. »

L'armée française succombe sous le nombre, victime aussi d'hésitations inexplicables, sans lesquelles les journées de Gravelotte et de Saint-Privat auraient été « converties en des victoires décisives. » Bismarck lui-même a reconnu au Reichstag que le triomphe des Allemands « ne fut l'effet que d'un pur accident. » Maîtresse de l'Est et du Nord, l'invasion étrangère déborde sur le centre de la France. Comme au temps de Jeanne d'Arc, c'est autour d'Orléans que va se dénouer le dernier acte du drame douloureux.

Rappelé d'Afrique, le général de Sonis reçoit le commandement du 17e corps et l'ordre de se porter en avant. Le 24 novembre, à Brou, il rejette vers Châteaudun l'aile gauche du duc de Mecklembourg qui menaçait de le tourner. Frédéric-Charles a ramené sur la Loire l'armée de Metz ; Bavarois et Prussiens ont uni leurs forces. Tout annonce pour le 2 décembre une action décisive.

Dès huit heures du matin l'action s'engage. Le 16e corps se replie sur Villepion et Faverolles. Seule une poignée de braves continue à se retrancher dans le cimetière de Loigny. Tout est perdu si une charge vigoureuse du 17e corps ne parvient pas à refouler les puissantes colonnes ennemies.

Alors le général de Sonis prend une résolution héroïque :

Voyez-vous, dans la petite église de Saint-Péravy, le 2 décembre, à trois heures du matin, ce groupe de jeunes officiers qui, entourés de leurs soldats, se préparent à la lutte par l'assistance à la messe et par la sainte Communion ? Avant d'accomplir à leur tête ces actes de foi, le général de Sonis qui les commande leur a dit : « Quand on porte Dieu dans son cœur, on ne capitule jamais ! » Naguère ils étaient à Rome, formant à la Papauté un rempart de leurs poitrines, et les voilà qui, à la première nouvelle des dangers de la patrie, sont accourus, pleins d'ardeur, pour montrer que l'amour de l'Eglise et l'amour de la France ne font qu'un dans leurs cœurs. L'heure du sacrifice a sonné pour eux. A la voix du général de Sonis, les zouaves pontificaux déploient l'étendard du Sacré-Cœur et s'élancent en avant pour reprendre Loigny. Ils ont entendu cet appel du héros : « Montrons ce que peuvent des chrétiens et des hommes de cœur ! » Et ils lui ont répondu par la bouche d'un de leurs chefs les plus intrépides : « Merci, général, de nous avoir menés à pareille fête ! » Ils s'avancent au cri de « Vive la France ! Vive Pie IX ! »

L'ennemi recule, abandonnant la ferme de Villours ; les zouaves avancent, mal soutenus par d'autres bataillons français. Les Allemands alors sortent d'un bois et les fusillent, et Sonis est atteint d'une balle qui lui brise le genou ; deux cents braves tombent à ses côtés, se passant le drapeau quand leurs mains défaillantes l'abandonnent. Mais dans leur terrible élan les zouaves entrent dans Loigny et s'y retranchent ; « il faut, porte la relation du grand état-major prussien, que le général de Treskow engage sa dernière réserve, en y joignant toutes les troupes luttant aux environs, » pour refouler vers Villours les débris de ce bataillon sacré.

Qu'est devenu de Sonis ?

Il est là, étendu sur le champ de bataille, baigné dans son sang, et n'ayant pour oreiller que la selle de son cheval. Sur son instante prière, ses officiers se sont éloignés de lui, le laissant seul, pour aller exécuter ses derniers ordres. Bientôt il voit, il entend le flot de l'armée ennemie passer et repasser sur lui et autour de lui. La nuit est venue, nuit cruelle, nuit terrible, pendant laquelle la neige tombant à gros flocons va couvrir d'un linceul les morts et les mourants. Pour lui, son âme est toute en Dieu à qui il fait le sacrifice de sa vie pour la France et pour les siens ; et l'image de Notre-Dame de Lourdes, présente à son esprit, vient mêler à ses souffrances d'ineffables consolations. Deux jeunes zouaves, gisant non loin de là, se traînent jusqu'à lui, pour recueillir de sa bouche quelques paroles de foi et de résignation ; un troisième vient expirer sur son épaule, et le héros chrétien, se soulevant avec peine, exhorte ces enfants à la confiance en Dieu, leur parle de la Vierge secourable aux pécheurs, de l'éternité bienheureuse dont ils vont franchir le seuil. Puis tout retombe dans un lugubre silence, interrompu de temps à autre par les gémissements des blessés. Quinze heures s'écoulent dans cet abandon complet. Nulle part de secours ni d'espérance. Enfin, vers dix heures du matin, un prêtre et un médecin viennent relever le général pour l'emporter au presbytère de Loigny où l'attendent les soins d'un vénérable curé, dont je ne louerai pas le dévouement, parce qu'il n'appartient qu'à Dieu de réserver aux hommes des récompenses aussi grandes que leurs œuvres. Il fallut amputer la jambe gauche, sauver de la gangrène le pied droit gelé ; et, pendant que le chrétien arrachait aux assistants des larmes d'admiration en bénissant Dieu de l'avoir associé aux souffrances du Calvaire, le soldat se retrouvait tout entier avec sa mâle énergie pour dire ce mot sublime : « Coupez ma cuisse, si cela est nécessaire, mais laissez-en juste ce qu'il faut pour remonter à cheval et servir mon pays. »

Après la guerre il reprend son commandement, à Rennes, à Châteauroux, à Limoges ; il passera des journées entières à cheval, se cassera la jambe droite d'une chute de cheval ; sa jambe de bois elle-même se brisera, si bien que sa vie ne sera qu'un martyre sans cesse renouvelé. Ce qui le soutient c'est sa foi, ses pensées surnaturelles : « Bénie soyez-vous, s'écriera-t-il, volonté adorable de mon Dieu, qui êtes toute justice et toute sagesse, je n'aime que vous !... Je ne sais rien de consolant comme la prière, rien de grand comme les cérémonies de l'Eglise, rien de beau comme sa liturgie. Je n'ai jamais trouvé d'offices assez longs, et j'ai toujours quitté l'église avec peine. »

Aussi l'on peut se figurer son indignation quand

vint l'ordre, à Châteauroux, d'exécuter les décrets. On n'osa le lui intimer à lui-même, et, pour ménager ses convictions bien connues, on fit passer par-dessus sa personne des instructions aux troupes placées sous ses ordres. Il déclara qu'il préfèrerait se retirer du service plutôt que d'être exposé plus longtemps à assiéger les monastères, et il écrivit à son chef hiérarchique ces lignes qui consacrent et précisent les droits de la liberté chrétienne : « En entrant dans l'armée j'ai fait le sacrifice de ma vie, mais je n'ai pas entendu faire celui de mon honneur, et je veux, faute d'autre chose, laisser à mes enfants un nom honoré et respecté. »

S'il y eut quelques défaillances dans la bataille de Loigny, elles furent compensées par l'incroyable héroïsme du général de Sonis, de Charette et de M. de Fouchier, qui commandait le 37e régiment de marche. C'est ce dernier qui fit au général prussien une réponse digne de Léonidas. Saisi d'admiration et de compassion en voyant nos soldats lutter comme des lions, un contre cent, sous la mitraille, le chef allemand ne put se défendre de crier au chef français : « La résistance est inutile, faites cesser le feu ! » — « Monsieur, répondit froidement M. de Fouchier, ce n'est pas mon affaire d'arrêter le feu de mes soldats, c'est la vôtre ! » Et la bataille continua.

C'est donc avec autant de raison que d'enthousiasme que Mgr Freppel conclut ainsi son beau discours :

Loigny ! Loigny ! terre des braves, qui as bu le sang le meilleur et le plus généreux de France, reçois ces dépouilles glorieuses qui n'auraient pu trouver nulle part ailleurs de place plus digne d'elles, en attendant le jour de la résurrection. C'est bien ici, sous l'égide du Sacré-Cœur, que devait être la demeure dernière du vaillant soldat, au milieu de ses compagnons d'armes qui lui formeront une garde d'honneur jusqu'au sein de la mort. Désormais, quand on voudra chercher les leçons les plus sublimes de patriotisme, on viendra se recueillir à Loigny auprès de cette tombe, mémorial insigne de la bravoure française et de la piété chrétienne.

Grâce au zèle patriotique de M. l'abbé Theuré, s'élève sur les restes du général de Sonis et de ses héroïques compagnons d'armes un monument superbe : une église avec ses trois nefs, sa crypte et son clocher. Cette église, écrit Philippe de Grandlieu, n'est en somme qu'un vaste mausolée, un énorme ossuaire, le plus imposant, le plus beau de l'Europe, au témoignage même des Allemands.

V. — L'éloge funèbre du général de Lamoricière, prononcé à Nantes, ne fut pas moins éloquent, quoique l'évêque d'Angers ne s'en soit déclaré qu'à demi satisfait. Il renferme aussi de très belles pages, plus doctrinales que celles que nous venons de parcourir, mais non moins remarquables. Lamoricière avait combattu en Afrique pour la colonisation de l'Algérie, puis à Castelfidardo contre Cialdini, pour le maintien et le triomphe du pouvoir temporel ; Mgr Freppel va dire son mot sur ces deux graves questions.

Voici comment Lamoricière entendait son rôle en Algérie :

Tandis qu'un scepticisme moqueur se jouait des idées morales et n'avait de confiance que dans la force, rien ne lui paraissait achevé de la part des vainqueurs tant qu'ils n'auraient pas réussi à se faire estimer des vaincus. Partant de ce principe, Lamoricière se refusait de voir dans la terre que la Providence venait d'ouvrir à notre activité, soit un simple champ de manœuvres pour aguerrir nos soldats, soit un vaste comptoir où les uns s'enrichiraient aux dépens des autres. Encore moins pouvait-il admettre un système d'extermination qui eût fait régner sur une colonie déserte le silence et la mort. Aucun de ces rôles ne lui semblait répondre au génie et à la vocation de la France.

Faire accepter la conquête comme un bienfait ; coloniser après avoir vaincu ; gagner la confiance des indigènes au lieu de les froisser par un brutal dédain et de les exaspérer par d'inutiles rigueurs ; étudier à fond leur langue, leur caractère et leurs mœurs, pour tirer parti de leurs qualités et neutraliser leurs défauts ; les attacher à notre cause à force de justice, de modération, d'honnêteté, de bonne foi, de désintéressement, et enfin leur montrer, par la création de villages chrétiens, le spectacle vivant d'une civilisation supérieure à la leur : tel est le plan qu'il ne cessa de poursuivre à travers tous les obstacles et toutes les contradictions, sentant bien qu'une telle œuvre était seule vraiment digne d'un peuple chrétien.

Ce n'est point, hélas ! l'idéal que s'est proposé le gouvernement français ; il a voulu, — l'Empire comme la République, — établir en Algérie une civilisation purement laïque, en dehors de l'idée chrétienne ; il a même favorisé la religion musulmane pendant qu'il persécutait l'Eglise, sans vouloir comprendre que l'Islam est une religion de recul, opposée à tout progrès, de fanatisme qui englobe dans une haine égale, les confondant ensemble, l'étranger et la croix, la France et la religion catholique. Aussi depuis plus de quatre-vingts ans nous n'avons guère avancé.

On sait comment Lamoricière accepta de défendre la cause de Pie IX en disant : « Elle me semble humainement compromise, mais c'est une de ces causes pour lesquelles je serais heureux de mourir. » Battu à Castelfidardo le 18 septembre 1860, par des forces huit fois supérieures, il dut capituler à Ancône dix jours après. Mais il avait combattu jusqu'à la fin pour défendre le plus sacré des droits, le pouvoir temporel, le dernier rempart qui arrêtait la Révolution en marche.

La France avait laissé faire, la fille aînée de l'Eglise s'attelait au char de la Révolution. Elle en fut durement châtiée. C'est ce que l'évêque d'Angers fait ressortir. Elle avait rompu brusquement avec son passé depuis un siècle, renoncé à tout ce qui avait fait sa grandeur et sa gloire, renié jusqu'à son histoire :

Pour être sortie de sa voie historique et traditionnelle, la France s'en est allée depuis près d'un siècle, oscillant entre la dictature et l'anarchie, sans avoir pu jusqu'ici retrouver son centre de gravité dans des institutions stables, ni dans un pouvoir accepté de tous. Et ce qui achevait de donner son vrai caractère au mouvement dont je parle, et que je trouve dans mon sujet, c'est qu'il tendait à détruire la religion, non moins que tout le reste. N'était-elle pas la grande ins-

titution à laquelle se rattachait tout le passé de la France comme au principe de sa force et de sa vie ? Enseignement, législation, mœurs domestiques, caractère national, elle avait tout pénétré, tout affermi, tout soutenu jusqu'à la fin. Rien n'était donc fait dans cette œuvre de destruction universelle, tant que l'on n'aurait pas réussi à bannir le Christ et l'Eglise de la famille et de la société, pour les reléguer au fond de la conscience individuelle, sauf à venir plus tard les y forcer en déracinant l'idée même de Dieu. Oui, l'homme substitué à Dieu comme source unique de tout droit, de toute justice, de tout pouvoir, de toute moralité, c'est-à-dire le déicide dans l'ordre social, voilà le dernier mot de la Révolution.

Il est peu d'hommes à notre époque qui aient ainsi pénétré les tendances, les doctrines, l'œuvre de la Révolution. L'individualisme qu'elle prêche est avant tout l'affranchissement de l'individu à l'égard de Dieu. L'individualisme social n'a pu tenir devant l'isolement de l'ouvrier, devant les misères solitaires et cruelles qu'il engendra ; c'est pourquoi l'on a été contraint par la nécessité de créer des associations, des syndicats, — c'est-à-dire d'en revenir en somme à l'idée corporative, — mais l'individualisme contre Dieu n'a fait que s'accentuer. La misère des âmes qu'il a causée s'est traduite par l'anarchie montante, et par les spoliations, l'insécurité, la violation des droits des citoyens, l'oppression, qui en sont les filles naturelles. La Révolution n'en a cure, car elle est sans pitié, sans entrailles. Où elle triomphe c'est quand elle a pu dire : « J'ai chassé Dieu de la société, des lois, du droit, de la morale. Il ne reste plus que le droit humain. Quant à l'individu, s'il veut adorer Dieu dans son cœur, c'est son affaire ! Mais plus de culte public, plus de manifestations religieuses ; Dieu n'a plus la permission de sortir dans la rue ; pour nous il n'existe plus, nous l'ignorons ! » C'est bien « le déicide dans l'ordre social. »

C'est parce que la Papauté gardait le pouvoir universel sur les âmes et les consciences, et qu'elle affirmait la souveraineté du Fils de Dieu sur les intelligences, sur les volontés et sur les sociétés, que la Révolution se ruait sur elle.

Quel pouvoir en effet que celui du vicaire de Jésus-Christ !

Un pouvoir que rien n'égale sur la terre ; un pouvoir qui prend son origine dans le plus grand événement dont l'humanité ait gardé le souvenir ; un pouvoir qui réunit dans une alliance sublime les deux caractères de la souveraineté parmi les hommes, la force et la bonté ; un pouvoir qui n'a d'autres limites que celles du temps et de l'espace ; un pouvoir qui concentre en lui-même tous les rayons de l'autorité répandus par la main de Dieu à travers le monde, la paternité d'Adam, le patriarcat d'Abraham, le sacerdoce de Melchisédech, la législature de Moïse, le pontificat d'Aaron, la judicature de Samuel, la royauté de David ; un pouvoir qui depuis dix-huit siècles est tout ensemble la pierre angulaire et la clef de voûte de l'édifice chrétien ; un pouvoir qui a traversé les âges, faisant resplendir tour à tour, et avec un éclat incomparable, toutes les grandeurs du sacrifice et de la doctrine, de la sainteté et du génie ; un pouvoir qui n'emprunte à aucune des choses d'ici-bas son ascendant ni sa durée ; un pouvoir qui cache une invincible énergie sous les dehors de la faiblesse, et qui voile la plus haute des majestés souveraines derrière l'humilité d'un service ; un pouvoir que chaque lutte, chaque contradiction a laissé le lendemain plus fort et plus respecté qu'il n'était la veille ; un pouvoir enfin contre lequel toute domination s'use, toute violence échoue, tout artifice se dissipe, toute résistance se brise, toute rébellion vient mourir tôt ou tard, impuissante et confondue...

Quelle splendide énumération où à chaque membre de phrase on sent la manière et la touche de Bossuet, le maître que Mgr Freppel a peut-être le mieux étudié !

VI. — Quand la ville de Beauvais voulut célébrer la fête de l'Assaut, le 30 juin 1889, c'est encore l'évêque d'Angers qui fut mandé. C'était pour lui une nouvelle occasion de glorifier le patriotisme uni à la religion ; il n'eut garde de refuser. Les tableaux historiques, les portraits de princes l'attiraient aussi, et il avait ici à retracer l'époque troublée qui suivit la mort de Charles VII, la patrie menacée non plus par les Anglais qui étaient définitivement chassés, mais par Charles le Terrible ou le Téméraire, l'audacieux duc de Bourgogne, — surtout cette figure énigmatique et géniale de Louis XI, homme sans scrupules, peut-être parce qu'il avait à lutter contre des hommes sans loyauté, prince doué d'une passion puissante pour l'unité nationale, et d'incroyables ressources.

Quelle jouissance de ressusciter ce passé violent ; la défense de Beauvais pendant vingt-quatre jours contre une armée de quatre-vingt mille hommes ; Jeanne Hachette, l'émule de Jeanne d'Arc, qui repousse l'assaut des Bourguignons le 27 juin 1472 ; la procession commémorative qui, depuis, chaque année sortait de la cathédrale, parcourait les rues, se rendait à la porte de Bresles, « mêlant aux pompes du culte tout l'éclat de l'appareil militaire ! »

C'est d'abord un chant en l'honneur de la royauté, seul principe d'unité et d'autorité en France, seule ramassant le royaume que la Ligue des Princes travaille à désagréger et à disperser : « J'aime tant le royaume, disait le duc de Bourgogne, qu'au lieu d'un roi j'en voudrais six ! » Mais dès les premiers temps la royauté capétienne comprend son rôle, elle est l'âme de la nation, elle prend l'initiative de tous les progrès, affranchit les communes, inspire toutes les grandes entreprises. Elle rayonne au dehors dans les croisades pour la foi et la civilisation chrétienne ; à l'intérieur, occupée sans relâche à reculer les bornes de sa puissance, partant de l'Ile de France pour aller conquérir pied à pied, par le conseil et par l'épée, ce magnifique territoire qui, dans les desseins de la Providence, devait s'étendre du Rhin à l'Océan, des Alpes aux Pyrénées ; aussi éclatante de bravoure à Poitiers qu'à Bouvines, et pouvant résumer ses grandeurs comme ses revers dans ce mot du vaincu de Crécy au châtelain de Broye, le soir de la défaite : « Ouvrez, c'est la fortune de la France ! »

Si la fortune de la France avait succombé dans cette lutte, l'Eglise eût été frappée du même coup, en perdant son meilleur défenseur.

La partie va se jouer entre deux hommes : le duc de Bourgogne et Louis XI.

« Etrange apparition au milieu du XVe siècle que

la figure de cet homme intraitable, au caractère vif et superbe, à la volonté et au tempérament de fer, menant les affaires l'épée haute, aimant par-dessus tout le faste et la pompe des cours souveraines, et n'écoutant que son orgueil et sa bravoure... »

Avec son armée nombreuse, ses Etats attachés aux flancs de la France, que la Ligue enveloppe de la Bourgogne à la Flandre et à la Bretagne, de l'Aragon au Berry, il est le plus grand obstacle au développement de la monarchie française. Mais Dieu qui avait fait naguère d'une pauvre fille des champs la libératrice de la France, veillait encore au salut de la patrie.

En face du « grand duc d'Occident », voyez-vous cet héritier des Valois, qui par la lenteur et l'habileté de ses calculs offre le plus étonnant des contrastes avec tant de fougue et de précipitation? Oh! pour ce roi mendiant, avec sa triste cape grise et ses houseaux de voyage usés par le temps, il n'y a ni draps d'or, ni armures étincelantes, ni manteaux couverts de pierreries, ni aucune de ces magnificences où se plaît son fastueux rival. L'habit de pèlerin lui suffit. S'il n'a pas le moyen de s'acheter un chapeau, peu importe, pourvu qu'il trouve des sommes pour racheter le Roussillon et les villes de la Picardie ; car la passion de la France est au cœur de cet homme, rare mélange de vices et de vertus. A cette passion de la grandeur de son pays il sacrifie tout le reste, jusqu'à son amour-propre même, sachant s'humilier à l'occasion et dévorer les affronts, suivant sa maxime : « Quand orgueil chevauche devant, honte et dommage suivent de près. »

Menacé par la coalition des grands, il se fait le roi des petits, des pauvres gens, cherchant son appui dans le peuple, autant par intérêt que par goût. Homme d'affaire et d'action avant tout, il se soucie peu de la réputation d'un homme de guerre, comptant moins sur la force que sur le temps et la division de ses adversaires; aussi obstiné dans la poursuite d'un but, toujours le même, que prompt à changer de voie pour mieux l'atteindre, sans se laisser arrêter d'ailleurs par le respect de la foi jurée, ni de la vie humaine, et s'étant fait de la ruse une telle habitude qu'on a pu croire à son désir de vouloir tromper Dieu lui-même et les Saints.

De toutes parts encerclé par les princes coalisés, quand Nesles, Roye et Montdidier ont ouvert leurs portes, il voit la monarchie perdue si Beauvais cède. Charles le Téméraire l'assiège, et au lieu de l'investir du côté de Paris, il s'acharne inutilement contre les portes de Limaçon et de Bresles. Faute inexcusable et incompréhensible, mais qu'explique Philippe de Commines d'après des raisons supérieures : « Dieu voulut qu'il fît doute là où il n'y en avait point. » C'est l'œuvre de Dieu, qui persistait à sauver la France. Mais Dieu n'agit pas seul, il se sert d'instruments faibles par eux-mêmes afin de faire mieux éclater sa gloire et d'exciter la reconnaissance des peuples. Les habitants de Beauvais ont placé sur leurs murs la châsse de sainte Angadrème, la patronne de leur cité. Femmes et jeunes filles s'agenouillent devant ces pieuses reliques, « dans l'attitude d'humbles suppliantes », puis elles se relèvent, montent sur la muraille pour apporter aux combattants des traits, de la poudre et des munitions, puis « sans se laisser effrayer par la vue du péril, elles-mêmes roulent de grosses pierres et versent l'eau chaude, la graisse fondue et l'huile bouillante sur la tête des assaillants ». Les ennemis cependant dressent leurs échelles, y montent hardiment et vont planter leur drapeau sur la muraille, quand une jeune fille, Jeanne Hachette, s'élance à la tête de ses compagnes, renverse les Bourguignons, leur arrache leur drapeau, et va le porter en triomphe dans l'église des Dominicains, « comme le trophée d'une victoire remportée contre toute espérance par la bravoure jointe à la piété. »

Louis XI la remerciera l'année suivante par une lettre royale, et Commines, qui était au camp des Bourguignons, reconnaît que Beauvais a été « préservée par miracle et non autrement. » Le lendemain arrivaient des secours de Paris, d'Orléans et de Rouen ; le duc de Bourgogne dut lever le siège.

L'orateur fait ressortir les destinées providentielles de la France, constamment sauvée par des interventions surnaturelles, depuis sainte Geneviève jusqu'à Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette :

Il en a été ainsi de tout temps. Clovis et la défaite de l'arianisme, Charles Martel et l'écrasement de l'Islam, Charlemagne et l'indépendance de la papauté, Godefroy de Bouillon et les croisades, saint Louis et la royauté chrétienne, Henri IV et la rupture définitive avec le protestantisme, Louis XIV et la suprématie intellectuelle et morale de la France catholique, Napoléon et le relèvement des autels, la Restauration et la conquête d'Alger, et jusqu'à la France contemporaine avec ses expéditions fécondes du Tonkin, de la Tunisie et de Madagascar : tout cela témoigne d'un rôle qui s'impose à tous, en dépit des hommes, de leurs préjugés et de leurs faiblesses, et dont nul ne saurait méconnaître le caractère religieux et l'exceptionnelle grandeur.

La France ne se conçoit pas sans le catholicisme. Elle sera catholique ou elle ne sera pas, c'est-à-dire qu'elle verra son prestige diminuer et qu'elle se traînera dans un rang sans dignité parmi les conseils de l'Europe, à la suite de nations qu'elle éclipsait autrefois et qui prendront l'hégémonie, parce qu'elle l'a laissée échapper de ses mains. Punition terrible qui lui sera infligée à la face des peuples parce qu'elle a renoncé à sa vocation traditionnelle, et rejeté avec dédain, avec mépris, peut-être aussi avec haine, la Croix qui l'a faite si grande.

Ces hautes considérations, ces leçons de l'histoire du passé qui ouvrent des échappées sur l'avenir, l'évêque d'Angers s'y complaît, et il sait les faire ressortir à sa manière claire et majestueuse, en des passages profonds qui rappellent certaines pages du *Discours sur l'histoire universelle.* Il revient avec bonheur à sa doctrine politique appuyée sur nos grands drames historiques, émouvants et lumineux, qui accusent à l'évidence l'action de Dieu sur notre patrie, sur le peuple français, le peuple chevalier, le peuple missionnaire, la nation apôtre, qui a opéré lentement son unité nationale grâce au caractère tenace, à l'esprit de suite, à la volonté ferme, au coup d'œil précis de ses rois. Ils n'ont qu'une idée, qu'ils se transmettent, qu'ils réalisent seuls, et qui les fait redouter de toute l'Europe : faire l'unité nationale, afin que la France soit forte et qu'elle reste l'épée de Dieu, le porte-parole de l'Eglise, l'insigne propagatrice de l'Evangile.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un homme marié civilement à une femme divorcée dont le mari légitime vit encore, atteint de maladie grave, demande un prêtre pour se réconcilier avec l'Eglise et la société et mourir en chrétien. Les conditions morales requises sont acceptées : quatre témoins, quatre hommes bien connus du malade, reçoivent en même temps que le curé l'expression de son repentir. Le malade confessé et absous meurt le lendemain, laissant par testament, daté d'un mois auparavant, tous ses biens à sa concubine. Le curé accorde les obsèques religieuses, mais dans l'après-midi et sans solennité aucune.

Approuvé par les uns, le curé est blâmé par d'autres à cause du testament. « Le testament, disent-ils, est ici une prime au concubinage et la réconciliation avec l'Eglise une parodie. »

1° Le curé devait-il parler au malade de la destination de ses biens et, en ne le faisant pas, a-t-il manqué gravement à son devoir ?

2° Devait-il, connaissant l'existence d'un tel testament, exiger son annulation comme garantie de repentir ?

3° Devait-il, en apprenant l'existence d'un tel testament le jour même de la mort, refuser toute cérémonie religieuse ?

R. — L'*Ami* prend résolument la défense du curé, sous réserve de quelques observations complémentaires qu'appelle l'énoncé, un peu trop sommaire, du cas présent.

En principe, nous n'avons pas à entrer dans les affaires temporelles de nos pénitents (sauf, bien entendu, circonstances d'injustice, de scandale, etc., qui nous amèneraient indirectement à y pénétrer). Donc, à moins qu'il n'y soit invité par quelque circonstance externe significative ou, au for interne, par les dires mêmes du malade, un confesseur n'a ni le devoir, ni le droit de se préoccuper de ses dispositions testamentaires, pour les faire intervenir dans l'œuvre spirituelle de sa réconciliation avec Dieu.

« Mais, dit-on, dans le cas présent, une circonstance externe précisément était là qui obligeait le curé à tenir compte du testament du moribond, à savoir, le fait connu en temps utile, et d'ailleurs publiquement divulgué, d'une donation en faveur de la concubine. »

L'unique fondement de cette manière de raisonner, c'est que le testament a fait scandale. Voyons cela de plus près.

Il est certain que ce testament était de nature à susciter des commentaires fâcheux sur l'attachement du moribond à sa concubine, et donc sur le peu de sincérité de sa finale rétractation devant témoins. Reste à savoir : 1° si ces commentaires étaient en réalité fondés, et 2° s'il y avait lieu d'en tenir compte pour les éviter par l'annulation du testament, comme conséquence logique de la conversion *in extremis*.

Quant au premier point, remarquons tout d'abord que ni le curé ni l'entourage n'étaient en état d'avoir une certitude sur ce chapitre-là. Car enfin, ces commentaires pouvaient tomber dans le vide, si par exemple le mourant avait des raisons, nullement sentimentales, des raisons de justice, d'équité naturelle au moins, de disposer ainsi de sa fortune. Qui sait si, ayant peut-être séduit cette femme et brisé sa vie, il ne s'est pas considéré comme tenu en justice à compenser le tort dont il était le principal auteur, en assurant pour ses vieux jours la subsistance temporelle de sa vie ? Qu'aurait pu faire et dire alors le curé devant l'aveu d'une pareille situation ? Peut-être aussi cette donation suprême était-elle une « restitution, » dans le cas où le pseudo-mari aurait injustement dilapidé les propres apports de sa pseudo-épouse dans la communauté.

Et à supposer que le testament n'ait pas été inspiré par des motifs de justice, il pouvait être encore autre chose que le prix du crime ; car tout n'a pas été criminel dans cette vie commune, gâtée, c'est entendu, dans son ensemble par l'immoralité de l'union illicite, mais où maints détails de services mutuels ont pu se présenter, qui étaient en soi honnêtes, dignes de gratitude et de récompense. Si cet homme, après tout, n'avait pas d'héritiers naturels auxquels il eût le devoir de songer, à qui voulez-vous qu'il eût la pensée, toute simple et droite, de laisser ses biens, sinon à sa « compagne, » qualifiée à tant de titres « naturels » pour les recevoir ?

Admettons même que la donation testamentaire n'a été inspirée que par pure sympathie d'affection. Est-ce là péché mortel ? Non, assurément. Ce qui est péché, c'est l'*union* illégitime et non la *donation* qui en soi lui est étrangère, et ne vise qu'un temps et des circonstances où précisément l'union n'existera plus, *post mortem*.

Dans l'espèce, le testament date d'un mois avant la conversion. Il « s'excuse » donc mieux ainsi, que s'il avait été rédigé après le passage du prêtre. « Mieux, » disons-nous, au point de vue des impressions du public, primesautières comme l'on sait, et souvent en contradiction avec la réalité objective des choses. Le curé en est informé seulement après la réconciliation totale, interne et externe, du moribond avec Dieu et avec l'Eglise. Il en entend parler autour de lui et s'inquiète du scandale des commentaires qui déjà vont leur train. Qu'a-t-il à faire ?

Peu de chose, à notre avis. La perspective du scandale, à éviter si possible, lui donne le droit et le devoir de dire un mot là-dessus discrètement au malade, s'il a quelque espérance fondée que celui-ci, informé de ce détail auquel il n'avait pas songé, comprendra qu'il peut y avoir lieu de modifier son testament. Dans le cas contraire, — et de beaucoup le plus probable, en règle générale, — mieux vaut garder le silence et « laisser faire » ce scandale, d'ailleurs nullement fondé avec certitude, que de risquer, en plus, le salut d'un homme de bonne foi, qui du reste accomplit peut-être un devoir dans sa manière de disposer de ses biens.

Il va sans dire que le curé, même dans l'hypothèse favorable, devra, avant de se décider à par-

ler, tenir compte des difficultés d'ordre pratique qui peuvent rendre son intervention *inefficace* ou *périlleuse*. Parmi ces difficultés, il faut envisager : 1° l'apparat d'une nouvelle rédaction testamentaire devant notaire, si même elle est matériellement possible, vu l'état du mourant; 2° le tapage que fera la femme évincée, non sans l'approbation d'une partie de l'opinion publique, surtout s'il y a des enfants; 3° les inconvénients à redouter pour le prêtre lui-même et son ministère, du fait de son ingérence, à pareil moment, auprès d'un moribond, dans une affaire de testament, surtout si le testateur a l'idée plutôt malencontreuse de faire des libéralités « pieuses » qu'on ne manquera pas de supposer dictées par le curé.

Allons jusqu'au fond du problème. Supposons que c'est « avant la réconciliation » que le curé est spontanément informé par le malade et même consulté par lui à propos de son intention de faire testament en faveur de sa concubine, tout en se déclarant d'ailleurs disposé à rompre son faux mariage, à se séparer immédiatement de sa femme, à donner toutes preuves publiques qu'on voudra de son regret du passé, toutes satisfactions et rétractations qui seront jugées nécessaires. Que peut faire alors le curé?

Evidemment, il est plus à l'aise pour parler que dans l'hypothèse précédente du « fait accompli, » publiquement connu comme tel. Malgré cela, il n'a pas grand'chose à dire, si même il ne trouve pas plus prudent de refuser à priori et tout net le conseil qu'on lui demande en pareille matière. Passe encore qu'il parle, si son ministère spirituel y est intéressé. Or, nous venons de voir 1° que au for interne de la conscience, le testament projeté n'est pas péché mortel, ni donc matière à refus d'absolution, et même que, loin d'être « peccamineux, » il peut, pour bien des raisons, se trouver parfaitement honnête, et peut-être en justice obligatoire; 2° que, au for externe, si le scandale de commentaires fâcheux est à craindre, et si le curé, sous ce rapport, est autorisé à attirer l'attention du testateur sur ce point-là, celui-ci n'a pas pour autant l'obligation de l'éviter s'il a par ailleurs des raisons sérieuses *proportionate graves* d'user de son droit naturel de disposer de ses biens comme il l'entend. Et si dans cette hypothèse, la plus claire et la plus difficile de toutes, le curé n'est pas autorisé par la théologie morale à voir dans le *fait* de pareil testament un motif à refus d'absolution, en vertu de quelle logique voudrait-on qu'après coup il considérât et traitât extérieurement le testateur comme pécheur public, en lui refusant publiquement les sacrements et la sépulture religieuse?

Remarquez le mot que nous venons de souligner : c'est le *fait* du testament en faveur de la concubine qui est seul en cause devant le public, parfaitement ignorant des *motifs* internes qui ont pu le déterminer. Nous avons montré que ce *fait, en soi,* n'est pas peccamineux, puisqu'il peut avoir des motifs licites, être obligatoire même, v. g. sur le terrain de la justice. Beaucoup de ces motifs, parmi les plus ordinaires, sont, naturellement au moins, acceptables. S'il arrivait cependant que le motif formel de cette donation fût, pour un cas particulier, moralement illicite, la question *au for interne* serait autre, et le curé, en présence de ce motif, pourrait fort bien y trouver matière à refus d'absolution. Mais cela au for interne, dans le tête à tête de la confession ou d'une confidence secrète. *Au for externe,* ce motif restant, nous le supposons, inconnu, c'est alors sur le *fait* seul qu'il faudrait tabler et raisonner, et conclure en conséquence.

De toute cette analyse un peu complexe, parce que nous l'avons voulue complète, il résulte que, dans notre espèce présente, le curé, informé après coup du *fait* du testament, avait beaucoup plus de raisons, et des meilleures, pour se taire que pour interpeller le moribond *à fin* de lui « imposer » ou tout au moins « proposer » la modification de ses dernières volontés.

Reste le fait du scandale produit dans l'opinion ambiante. Que voulez-vous y faire? C'est tous les jours qu'il nous faut laisser se produire des scandales que nous n'avons pas le pouvoir, ni donc le devoir d'empêcher. Ce scandale, au surplus, est un peu *scandalum pusillorum,* scandale des « ignorants, » qui s'étonnent, faute de savoir, d'une chose qu'ils ne trouveraient pas étonnante s'ils la connaissaient telle qu'elle est en réalité. Le remède à ce scandale est celui-ci : il faut, en pareil cas, répandre la très simple explication que nous venons de développer, à savoir, que léguer ses biens à sa concubine n'est pas du tout nécessairement acte, ni pensée, ni *affectus* de concubinage, et, par conséquent, que le mourant a pu être absolument sincère dans le regret de ses fautes passées, dans son bon propos d'avenir, dans sa parfaite mentalité de bon chrétien, tout en laissant une somme d'argent à sa complice, non pas parce que « complice, » mais pour toute autre bonne raison, v. g. parce que personne créancière, ou besogneuse, ou simplement sympathique, ou susceptible tout au moins d'user convenablement de la succession comme tout héritier quelconque, légal ou volontaire.

Le fait n'en reste pas moins fâcheux, regrettable, c'est évident. C'est une « impression » dont il est difficile de se défendre, et les contradicteurs du curé en question sont très excusables de l'avoir éprouvée. Ils le sont moins peut-être de s'en être tenus là pour condamner leur confrère, avant d'avoir contrôlé par une sérieuse critique cette impression qui, comme tant d'autres en cas analogues, s'évanouit quand on prend soin de la raisonner à fond.

Le curé, enfin, est à complimenter d'avoir donné aux obsèques une note de solennité restreinte, qui pouvait en partie moralement compenser cette impression mauvaise, et servir de sanction satisfactoire pour la vie passée scandaleuse du concubinaire.

Q. — Des jeunes filles grecques schismatiques, élevées chez les Sœurs, sont très instruites sur la religion catholique. Elles voient la vérité. Plusieurs d'entre elles demandent à se faire catholiques ; et cette demande est sérieuse. Plusieurs pleurent, parce que, disent-elles, elles ne peuvent pas se confesser : elles ne peuvent aller à leurs prêtres, et elles ne peuvent venir à nous.

Les parents de ces jeunes filles peuvent se diviser en deux catégories. Les uns laisseraient volontiers leurs filles se faire catholiques, car, disent-ils, c'est la même chose, et puis nos filles aiment prier chez vous et elles prient depuis longtemps dans votre Eglise. Les autres, les riches, ne veulent pas entendre parler de conversion et menacent de retirer les filles de chez les Sœurs.

Ce qui fait que l'on ne reçoit pas les filles que les parents laissent libres, c'est que l'on craint pour le mariage ; les catholiques étant encore peu nombreux, la fille se mariera avec un schismatique.

Pour les autres dont les parents s'opposent, il y a toujours la difficulté du mariage.

Les recevoir en secret n'est pas conforme à la discipline ecclésiastique.

Ceci posé, on demande comment agir à l'égard de ces jeunes filles ? Que faut-il leur conseiller ? Car elles viennent vous trouver et vous disent : « Je veux sauver mon âme, que dois-je faire ? »

R. — 1o Si l'on se reporte aux principes généraux sur lesquels on doit se baser pour accorder ou refuser les sacrements à un *chrétien* qui les demande *légitimement*, la réponse à faire ne pourrait être douteuse pour les jeunes filles qui désirent se faire catholiques, toutes les fois que leur demande est vraiment sérieuse. Elles devraient faire abjuration du schisme et ensuite être admises à la Pénitence et à la sainte Eucharistie.

Dès lors, en effet, que ces jeunes filles sont *adultes*, c'est-à-dire ont atteint l'âge de raison, et que d'autre part, parfaitement instruites de la religion, elles reconnaissent la vérité du catholicisme, elles ont un droit absolu à y être admises, droit qui leur est personnel et qui ne dépend en rien du consentement de leurs parents. Quand il s'agit, en effet, de tout ce qui concerne le droit naturel ou le droit positif divin, les enfants qui ont l'usage de leur libre arbitre sont *sui juris* et s'appartiennent, au point qu'ils peuvent et doivent même pratiquer la religion malgré leurs parents [1].

Au point de vue donc du droit des jeunes filles dont il s'agit, et abstraction faite de toute considération extrinsèque, il faudrait répondre : Acceptez l'abjuration de toutes ces jeunes filles qui veulent, en connaissance de cause, se faire catholiques, et recevez-les aux sacrements, si vous les jugez aptes à les recevoir.

2o Mais cette réponse générale, conforme aux principes généraux qui régissent la matière, doit-elle être maintenue *dans la pratique*, malgré les circonstances dans lesquelles se trouvent en fait ces jeunes filles ?

La question posée signale, en effet, des situation bien diverses pour les jeunes filles en question. *a)* Pour les unes, les parents les laissent parfaitement libres d'embrasser la religion catholique ; mais on ne les y admet point, parce qu'on craint que le plus grand nombre d'entre elles ne se trouvent dans la nécessité de se marier avec des schismatiques. *b)* Pour les autres, les riches surtout, les parents s'opposent à leur entrée dans l'Eglise catholique et menacent, au cas où on passerait outre, de les retirer de chez les Sœurs ; pour ces dernières existe aussi comme pour les premières la difficulté du mariage.

a) Pour celles que les parents laissent parfaitement libres d'entrer dans l'Eglise catholique, il ne peut y avoir aucun doute qu'on ne doive les y recevoir, dès lors qu'elles y sont *hic et nunc* parfaitement disposées, et la question du mariage ne s'oppose nullement à leur admission dans le catholicisme.

On peut le conclure de ce que dit le St-Office au sujet de jeunes filles exposées à être livrées en mariage à un musulman, à un païen ou à un polygame, et placées par conséquent dans une situation bien autrement dangereuse que celle des jeunes filles dont il s'agit ici :

Il faut distinguer, dit la S. Congrégation, entre celles qui sont encore *dans l'enfance* et celles qui sont *adultes*. — Les premières peuvent et doivent être baptisées en toute sûreté de conscience, s'il n'y a pas d'autre obstacle au baptême que le danger d'un mariage illicite. Pour un danger encore éloigné et problématique, il n'est pas juste qu'elles soient privées du bienfait assuré de la grâce du baptême.

Pour celles qui sont *adultes :* ou elles ne sont pas encore nubiles ; ou tout en étant nubiles, elles ne sont pas encore promises en mariage ; ou enfin elles sont fiancées à des infidèles ou à des polygames. — Dans les deux premiers cas, il n'y a aucune raison de refuser ou de différer le baptême, pourvu que ces jeunes filles aient les dispositions requises, parce que le danger qu'il y a pour elles de contracter un mariage illégitime avec des infidèles et d'y être retenues par la violence, n'est ni prochain, ni certain, et peut être évité de plusieurs manières. — Dans le troisième cas, au contraire, il est expédient de ne pas les baptiser avant le mariage, tant à cause de la grande difficulté qu'il y aurait de leur accorder les dispenses requises pour un tel mariage, qu'en raison du très grave danger qu'il y a pour elles de contracter une union illégitime, lorsque la dispense ne peut être accordée, comme cela a lieu pour les empêchements de droit naturel. Pour ces dernières, il sera donc plus prudent de leur différer le baptême, pour ne pas l'exposer à une profanation prochaine. Si cependant des raisons particulières et de très graves motifs faisaient juger opportun de conférer le baptême à l'une ou à l'autre d'entre elles, il serait nécessaire qu'elles fussent dans la disposition de mourir plutôt que de consentir à un mariage sacrilège et nul, dans le cas où dispense ne pourrait être accordée. (St-Off., 20 juin 1866 : *Coll.*, n. 1293).

On nous pardonnera d'avoir cité tout au long ce passage relatif au *baptême*, mais s'appliquant *a fortiori* aux jeunes filles déjà baptisées dont il s'agit dans la question présente, et pour lesquelles le danger à redouter est très minime en comparaison de celui qui menaçait celles visées par le St-Office.

On peut donc conclure des principes exposés par le St-Office dans sa réponse, qu'il faudrait admettre dans l'Eglise catholique toutes les jeunes filles schismatiques qui le demandent et qui ne sont

[1] S. Thomas, II-II, q. 10, art. 12 ; — Benoît XIV, *Postremo mense*, 28 febr. 1747.

pas encore fiancées, lorsque leurs parents consentent à leur entrée dans l'Eglise catholique.

Il faudrait même ne pas hésiter à y admettre, avec la permission des parents, celles qui seraient déjà fiancées, s'il y avait sérieux espoir que le schismatique à qui elles seraient liées par les fiançailles, accepterait les conditions exigées par l'Eglise catholique pour permettre un mariage mixte : ce qui, vu la mentalité qu'indique le dire des parents : *C'est la même chose qu'elles prient chez vous,* paraît devoir être assez facile à obtenir.

b) Resterait la catégorie de celles auxquelles les parents refusent la permission de passer au catholicisme. A ne tenir compte que de ce dernier obstacle, il faudrait passer outre et admettre aussi bien celles-ci que celles des deux catégories précédentes, parce que ces jeunes filles ont le droit de ne pas tenir compte, en ceci, de l'opposition de leurs parents, et pour ce qui est du mariage, elles sont dans la même condition que les autres, c'est-à-dire qu'elles peuvent espérer la dispense nécessaire, s'il en est besoin.

Le seul obstacle qui peut s'opposer à leur admission est celui de la menace faite par les parents de les retirer de l'école. Il est clair qu'en présence du salut de ces jeunes filles à procurer plus efficacement, une telle menace ne pèserait guère, si le bien commun n'était pas intéressé dans la question. Mais, dès lors qu'il s'agit là surtout de jeunes filles dont les parents sont considérés comme les notables de la cité, il est aisé de se rendre compte que l'animosité de ceux-ci pourrait peut-être nuire non seulement à l'école, mais causer aussi un grave dommage à la mission et nuire ainsi à l'œuvre du retour.

C'est donc à peser prudemment ce danger, si toutefois il existe, et à le mettre en balance avec le bien des jeunes filles en question, que se résoud finalement la réponse pour la dernière catégorie. — Si, tout bien calculé, le mal qu'on pourrait redouter comme conséquence de l'admission de ces jeunes filles au catholicisme devait causer un tort notable à la religion et tel qu'il ne puisse être compensé par leur entrée dans l'Eglise, il faudrait surseoir à leur baptême, car entre deux maux il faut choisir le moindre, et en attendant, inspirer à ces pauvres enfants des pratiques pieuses qui compenseraient, dans une certaine mesure, la non-réception des sacrements, jusqu'à ce qu'elles puissent agir à leur gré, sans compromettre des intérêts majeurs. — Que si les inconvénients à redouter sont nuls ou de minime importance, il n'y a qu'à passer outre et à admettre sans retard ces jeunes filles aux sacrements, après avoir reçu leur abjuration.

Il va de soi que, comme il s'agit ici d'une chose relevant du *for externe,* c'est à l'Evêque qu'il appartient de juger de l'existence ou de la non-existence des inconvénients et à prononcer définitivement, ainsi que l'a déclaré le St-Office le 11 juin 1866 et le 21 juillet 1880, dans des réponses résumées ci-dessus en ce qui est dit des inconvénients qu'il pourrait y avoir lieu d'envisager.

La réponse de 1880 confirme aussi très expressément tout ce qui a été dit précédemment, non seulement des jeunes filles à qui leurs parents laissent toute liberté de passer au catholicisme, mais aussi de celles auxquelles les parents refusent cette permission, pourvu que, pour les unes comme pour les autres, leur éducation catholique soit assurée, comme c'est le cas pour celles dont il s'agit dans la consultation.

LITURGIE

Q. — Une église des Frères de S. Jean de Dieu a pour titulaire les SS. Cœurs de Jésus et de Marie, et chaque année on y célèbre le Sacré-Cœur de Jésus le jour même de la fête, le vendredi après l'Octave de la Fête-Dieu, et le S. Cœur de Marie le lendemain samedi.

Mais, cette année, le samedi se trouve occupé par la fête de S. Jean-Baptiste (24 juin), double de 1re cl. primaire de l'Eglise universelle. Que faire du Saint Cœur de Marie ?

R. — Le Patron de ladite église étant composé de deux mystères différents honorés chacun dans son jour avec un office propre, comme Titre primaire de cette église, il est naturel que chacun d'eux se célèbre tous les ans *juxta rubricas* aux jours qui leur sont séparément assignés au Calendrier, savoir : le Sacré-Cœur de Jésus, le vendredi après l'Octave de la Fête-Dieu, et le Saint Cœur de Marie le lendemain samedi. (S. R. C., 14 avril 1877, n. 3417, ad 3).

Mais s'il arrive une année ou l'autre qu'*une fête primaire de 1re classe de l'Eglise universelle* se rencontre avec la fête du Titulaire, la rubrique nouvelle sur la préséance des fêtes, Tit. II, n. 1, s'applique alors d'emblée : on donne la préférence à la fête de l'Eglise universelle, et l'on renvoie celle du vocable au 1er jour non semblablement empêché.

Cette année, le Sacré-Cœur de Jésus se célébrera donc en son jour, le vendredi après l'Octave de la Fête-Dieu ; mais le Saint Cœur de Marie, empêché le samedi par la Nativité de S. Jean-Baptiste, sera renvoyé au premier jour (sauf le dimanche) non semblablement empêché, c'est-à-dire au lundi 26, où SS. Jean et Paul seront simplifiés et n'auront que mémoire à Laudes et à la messe privée. (Nouv. rubr., Tit. IV, n. 3).

Q. — Le Vendredi Saint, j'ai *lu* la Passion *in cornu epistolæ;* puis j'ai chanté l'évangile *in cornu evangelii,* disant auparavant *Munda cor meum* au milieu de l'autel. Ai-je bien fait ?

R. — C'est bien au coin de l'épître que vous deviez dire la Passion le Vendredi Saint, selon la rubrique même du Missel qui se lit ce jour-là avant la Passion : « Celebrans submissa voce legit in cornu epistolæ. » Mais le Cérémonial des Evêques, liv. II, ch. 26, n. 5, et le *Memoriale Rituum* de

Benoît XIII pour les petites églises, obligent absolument que le prêtre, demeurant au même lieu et la face tournée vers la croix de l'autel, dise *Munda cor meum* sans ajouter *Jube, Domine,...* et lise aussitôt sur place la partie qui sert d'évangile.

Voilà la règle liturgique que vous deviez suivre pour vous conformer à la rubrique propre de ce jour. Si cependant la fonction se faisait avec chant et qu'on chantât la partie qui sert d'évangile, l'officiant ayant lu la Passion comme ci-dessus, dit cette fois *Munda cor meum* au milieu de l'autel et chante cette fin de la Passion qui sert d'évangile *in cornu evangelii;* mais aussitôt après on reporte le livre au coin de l'épître pour commencer les Monitions et Oraisons comme au Missel. (Cf. *Memoriale Rituum,* c. II, § I, n. 11 et 12).

Q. — 1° En revenant de porter le saint Viatique aux malades, certains prêtres, après avoir posé le ciboire sur l'autel, disent à genoux le verset *Panem de cœlo* et l'oraison *Deus qui nobis*. Est-ce à genoux qu'il faut dire ces prières ?

2° Dans les rubriques *De communione Infirmorum,* le Rituel dit : « Postea cum Sacramento in pyxide velo cooperta faciat signum Crucis *super populum,* nihil dicens. » Certains prêtres en concluent que lorsqu'on ne revient qu'avec son seul servant et qu'il n'y a pas d'autres personnes dans l'église, on n'a pas à donner la bénédiction. Ont-ils raison ?

3° Le 12 mars je dis la messe de la férie avec mémoire de S. Grégoire. J'y ajoute l'oraison *pro uno defuncto.* Dois-je dire la secrète de S. Grégoire et celle *pro defuncto* telles qu'elles sont marquées dans le Missel, quoiqu'elles soient à peu près identiques, ou dois-je en changer une, et dans ce cas laquelle?

4° L'oraison *Fidelium* qui se dit le premier jour libre de chaque mois aux messes privées qui ne sont pas de *Requiem,* « dicitur penultimo loco inter omnes orationes, comprehensis iis quæ ad celebrantis libitum sint dicendæ. » *(Add. et Var.,* tit. III, n. 2). Quant à l'oraison *pro defuncto* qu'on a la liberté d'ajouter en certains jours à l'intention du défunt pour qui l'on célèbre, elle se place toujours l'avant-dernière, « penultimo loco inter orationes ea die a rubricis præscriptas vel permissas, non computatis collectis ab Ordinario imperatis. » (S. R. C., 12 juin 1912, ad IV). Pourquoi cette différence selon qu'il s'agit d'une oraison laissée à la liberté du célébrant ou d'une oraison impérée ?

5° D'après les rubriques du Missel, le *Gloria* se dit « in Missa beatæ Mariæ in Sabbato. » Mais est-il spécial à la messe appelée *de Beata Maria in Sabbato,* ou doit-il se dire à toutes les messes votives de la Sainte Vierge célébrées le samedi ?

R. — Ad I. D'après le *Cœremoniale Parochorum* publié dans les *Ephemer. Liturg.* de 1911, p. 682, le prêtre qui vient de porter le saint viatique aux malades, arrivant à l'église avec le saint ciboire, le dépose aussitôt sur le corporal au milieu de l'autel, fait ensuite la génuflexion au Saint-Sacrement, descend au bas des degrés où, à genoux, il dit le verset *Panem de cœlo,* avec *Alleluia* si l'on est dans le Temps pascal ou dans l'octave de la Fête-Dieu (Rituel, tit. IV, ch. 4, n. 21), puis se levant, il dit *Dominus vobiscum* et l'oraison qui est toujours celle du Saint-Sacrement, *Deus qui nobis,* avec la conclusion brève, selon le Rituel et les décrets (S. R. C., 11 fév. 1702, n. 2089, ad 7). C'est aussi l'enseignement commun des auteurs.

Ad II. Qu'il y ait des personnes nombreuses qui accompagnent le prêtre revenant de porter le saint viatique, ou seulement un servant, cela importe peu. L'obligation de donner la bénédiction en rapportant le saint ciboire à l'église, où se disent les prières rappelées ci-dessus, est la même; car le servant suffit pour représenter le peuple en la circonstance et recevoir la bénédiction imposée ici par le Rituel, tit. IV, ch. 4, n. 23.

Le seul cas où cette bénédiction est supprimée avec les prières qui la précèdent, c'est durant le Triduum sacré où le Saint-Sacrement n'est pas conservé à l'église dans le lieu accoutumé de la Sainte Réserve. (Cf. Van der Stappen, tom. IV, n. 212).

Ad III. Il est admis que, malgré leur quasi identité, l'antienne à *Benedictus* pour les Confesseurs pontifes et celle pour les Confesseurs non pontifes sont cependant assez différentes, par suite de cinq mots qui les distinguent, pour qu'on les dise l'une et l'autre aux mêmes Laudes. Aussi tant que Rome ne se sera pas prononcée sur la secrète de S. Grégoire et la secrète quasi identique pour un défunt commémoré à la même messe, nous ne voudrions pas obliger un prêtre à changer la seconde, comme si c'était réellement la répétition de la première, tant le sens général est différent. A S. Grégoire, le prêtre demande que *par son intercession nous* recueillions le fruit de cette oblation; et pour le défunt, il demande que *l'âme de votre serviteur* N. profite du fruit de cette oblation. Il y a donc une demande générale faite à Dieu par l'intercession de S. Grégoire, puis une demande spéciale en faveur du défunt, qui n'a rien de commun avec l'intercession du Saint.

Ad IV. Nous avons fait remarquer déjà cette année, p. 128, que l'oraison *Fidelium* dite aux messes privées le premier jour libre du mois est rangée parmi les oraisons de rubrique, et se place *l'avant-dernière* des collectes auxquelles cette messe a droit selon le temps où l'on est, ou que le célébrant peut ajouter *ad libitum.* Mais dans le cas où l'Ordinaire aurait commandé une oraison à dire ce jour-là à la messe, la place de l'oraison *Fidelium* sera bien toujours l'avant-dernière, parce que les oraisons impérées prennent toujours rang à la suite des oraisons de rubrique; néanmoins, à la différence du cas précédent, ici elle sera la dernière des oraisons de rubrique, tout en étant réellement *in penultimo loco* que lui donne le droit.

Ad V. Toute messe de la Sainte Vierge que l'on dit votivement le samedi, et non pas seulement la messe *de Beata in Sabbato,* se célèbre toujours avec le *Gloria in excelsis.* (S. R. C., 30 juin 1896, décret général, n. 3922, § V, *De missis votivis B. M. V.).* La raison en est que le samedi est le jour consacré à la Sainte Vierge.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 5 julii 1922.
EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

ALCOOL de MENTHE
de **RICQLÈS**
saveur fraîche
parfum agréable
hygiène parfaite

PULMOSERUM BAILLY
Puissant reconstituant des organes de la respiration
GRIPPE - TOUX - RHUMES - LARYNGITES - BRONCHITES
Brochure sur demande
A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS

Vins de Bordeaux
GAUDRAP & Cº, **43, Quai des Chartrons, BORDEAUX**
— MAISON RECOMMANDEE —
Envoi gratis du Catalogue sur simple demande

Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique
DEMANDER LE CATALOGUE
Jérôme Thibouville-Lamy & Cie
68 à 72, Rue Réaumur, Paris.
La plus importante Manufacture
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
du Monde. — Fondée en 1790.
Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES du CLERGÉ.

MEMBRES DU CLERGÉ servez-vous de votre pouvoir d'acheteurs pour soutenir les entreprises catholiques.
Commandez toujours **HUILES-SAVONS-CAFÉS** à
LA CITÉ NOUVELLE
Huilerie, Raoul FRANCOU, Directeur, à Salon-de-Provence.
Vous recevrez des produits de tout premier choix aux plus bas prix possibles et aiderez au succès d'une initiative catholique. — **TARIF et NOTICE sur demande. - Représentants acceptés.**

HERNIEUX
Adressez-vous à une Maison de **CONFIANCE**
La **Mon DRAPIER,** fondée en 1829
41, Rue de Rivoli, Paris Ier
se tient à votre disposition pour vous adresser son *Catalogue* et tous renseignements utiles.

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'Abbé ROUS en 1871
SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE
Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts
VINS CHOISIS DE TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes
Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

POLYCOPISTE UNIVERSEL GARANTI pour tous climats **"La Pierre Humide"**
Imprime en toutes couleurs toutes les écritures, dessins, musique, etc., tous formats, nouveaux prix depuis 30 fr.
***Catal. tarif, spécimens :* Curé de TELOCHE (Sarthe).**

ANÉMIE
NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul Baudry 6 fr. franco et Pharcies.

VITRAUX D'ART **Charles CHAMPIGNEULLE,** ***96, rue Notre-Dame des Champs,*** **à PARIS**
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

MARBRERIE RELIGIEUSE
Autels, Retables, Chaires, Ex-votos, etc...
RÉFÉRENCES : Basiliques de Fourvière & de Lourdes

PLAQUES & MONUMENTS COMMÉMORATIFS
DESSINS ET DEVIS SUR DEMANDE

Société des Marbres, Pierres et Granits
Anonyme — Capital 2.000.000 fr.
23, Quai des Brotteaux, LYON
Léon GUINET, Administrateur-Directeur

Ateliers de marbrerie : *Lyon, Buxy* et *Molinges.*
Scieries de marbre : *Grenoble* et *Molinges.*
Carrières de pierres : *Buxy, Colombier, Rocheret.*
Carrières de marbres : *Jura, Pyrénées, Italie.*

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève,** fondé en 1884, 2, r. Péclet, **à Besançon,** se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

RHUMATISANTS, GOUTTEUX
ne souffrez plus. Guérissez-vous sûrement avec la véritable poudre
PISTOIA **PLANCHE** ne contenant ni colchique ni substances vénéneuses.
La boîte 5 fr. — Phie Planche, 1, boul. de la Madeleine, Marseille.

OCCYSOL
DÉTRUIT
Promptement, proprement
L'HERBE
des Allées, Cours,
Promenades, Tennis.
L'empêche de repousser.
N'affecte nullement les cultures en bordures. — S'emploie sans danger en toute saison.
Le bidon (4 lit.) pour 100 mq, **15 FR.**
— (9 lit.) pour 250 mq, **28 FR.**
Franco, paiemt à l'ordre. Chèque post. Lyon 88-82

F. BROSSY, 8, rue de la Balme, LYON

Pour les CIERGES LITURGIQUES
s'adresser aux PP. TRAPPISTES, de N.-D. des Dombes
par MARLIEUX (Ain)
Leur Ciergerie est la seule dirigée par des Religieux.
Demandez aussi : LA MUSCULINE des PP. TRAPPISTES de N.-D. des Dombes
Bonbons de viande crue contre la tuberculose, la phtisie, l'anémie, etc.

LA RELIURE **à la portée de TOUS avec la** **RELIGO**
Br. S. G. D. G. Méd. de Vermeil au concrs Lépine. — 148 fr.
***Notice franco :* 30, Avenue du Roule, Neuilly-s-Seine.**